



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
28 MARS 2026

Rapport d'activités 2025

Fédération de Dordogne pour la pêche
et la protection du milieu aquatique





Sommaire

1. Trésorerie et finances
2. Gestion des cours d'eau de 1ère catégorie
3. Gestion des cours d'eau de 2ème catégorie
4. Gestion des plans d'eau
5. Sensibilisation environnement & milieux aquatiques
6. Communication & promotion du loisir pêche
7. Aménagements piscicoles & halieutiques
8. Garderie & réglementation
9. Poissons migrateurs
10. Rapport moral du président



Partie 1

Trésorerie / finances

Alain DALY
Marie-Claire MONTEIL
Audrey FARGES

**FEDERATION DE DORDOGNE POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
Association**

16 rue des Prés
24000 PERIGUEUX

Exercice clos le 31 décembre 2025

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**FEDERATION DE DORDOGNE POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
Association**

16 rue des Prés
24000 PERIGUEUX

Exercice clos le 31 décembre 2025

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DE DORDOGNE POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Mention du règlement comptable » de l'annexe des comptes annuels relative au changement de méthode comptable lié à l'application du nouveau règlement comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation sur la présentation d'ensemble des comptes, nous nous sommes assurés de la justification du solde du compte « produits à recevoir » et de son dénouement sur l'exercice en cours.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appelés à statuer sur ces comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pujols, le 13 mars 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
@COM.AUDIT SUD
Pierre GUNDELWEIN



DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et v...	1 931,54	1 931,54		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	454 499,24	356 396,93	98 102,31	114 571,24
Constructions	1 348 972,80	1 291 299,77	57 673,03	82 591,06
Installations techniques, matériels et outillage industriels	137 207,63	125 147,37	12 060,26	19 793,59
Autres immobilisations corporelles	243 832,27	211 147,43	32 684,84	44 149,74
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	414,96		414,96	
Prêts	11 192,01		11 192,01	18 360,01
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	2 198 050,45	1 985 923,04	212 127,41	279 465,64
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	10 194,00		10 194,00	14 126,00
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	616 404,90		616 404,90	402 466,72
Charges constatées d'avance	647,42		647,42	20 245,49
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres	15 418,88		15 418,88	15 418,88
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 260 469,62		1 260 469,62	1 322 150,28
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 903 134,82		1 903 134,82	1 774 407,37
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écart de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	4 101 185,27	1 985 923,04	2 115 262,23	2 053 873,01

**DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 023 981,78	996 275,77
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves Report à nouveau	688 680,00	688 680,00
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Fonds propres consommables	67 487,71	27 706,01
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	2 677,89	6 395,66
TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 782 827,38	1 719 057,44
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	86 760,34	126 760,34
TOTAL PROVISIONS (III)	86 760,34	126 760,34
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	100 000,00	100 000,00
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 754,60	7 825,67
Dettes fiscales et sociales	43 040,67	37 284,92
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	75 435,12	58 132,52
Produits constatés d'avance	1 444,12	4 812,12
TOTAL DETTES (IV)	245 674,51	208 055,23
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 115 262,23	2 053 873,01

Compte de résultat

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	972 412,67	250,00
Ventes de biens		305,00
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	40 338,07	1 890,00
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	242 983,77	248 558,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	242 084,70	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	40 000,00	135 551,27
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	46 637,31	868 377,12
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 584 456,52	1 254 931,39
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks	3 932,00	2 091,00
Autres achats et charges externes	453 183,85	394 582,77
Aides financières	507 828,41	
Impôts, taxes, et versements assimilés	18 982,14	21 702,02
Salaires	385 880,84	368 798,93
Cotisations sociales	97 438,36	88 723,59
Dotations aux amortissements et aux provisions	73 280,66	104 796,56
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	3 807,06	318 704,89
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 544 333,32	1 299 399,76
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	40 123,20	-44 468,37
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	35 565,56	54 505,78
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	35 565,56	54 505,78
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		1,33
Différences négatives de change		

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		1,33
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	35 565,56	54 504,45
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	75 688,76	10 036,08
Produits exceptionnels (V)		33 102,93
Charges exceptionnelles (VI)		2 962,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		30 140,93
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 201,05	12 471,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 620 022,08	1 342 540,10
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 552 534,37	1 314 834,09
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	177 527,50	
Bénévolat	62 890,00	53 100,00
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	240 417,50	53 100,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	177 527,50	
Personnel bénévole	62 890,00	53 100,00
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	240 417,50	53 100,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	67 487,71	27 706,01

**DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Préambule

Introduction

**DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 à 31/12/2024.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 115 262,23 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 67 487,71 €.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'objet social de l'entité :

La fédération a pour objet :

- le développement durable de la pêche amateur, la mise en oeuvre d'actions de promotion du loisir-pêche par toutes mesures adaptées, en cohérence avec les orientations nationales ;
- la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine départemental.

Elle assure la collecte de la redevance pour la protection du milieu aquatique et de la cotisation pêche et milieu aquatique, soit directement auprès des AAPPMA, soit par l'intermédiaire du dispositif d'adhésion par internet mis à disposition des AAPPMA et géré par la Fédération nationale.

Elle définit et coordonne les actions des associations adhérentes concourant à cet objet.

La fédération peut être chargée de toute mission d'intérêt général en rapport avec son objet social.

Les moyens mis en oeuvre :

Pour la poursuite de ses objectifs, la fédération est chargée : - De participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche, en favorisant en particulier la réciprocité et en élaborant des orientations départementales en faveur du développement durable du loisir pêche. - De concourir au développement du tourisme et de l'activité économique du département. - De mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité. - De susciter et coordonner les activités des associations adhérentes, de les soutenir en leur apportant une assistance financière, technique et juridique, de veiller à la bonne exécution de leurs obligations statutaires et d'assurer sur le plan départemental toutes les liaisons nécessaires avec l'administration et de centraliser les informations. Elle pourra souscrire au dispositif d'adhésion par internet mis à disposition des AAPPMA et géré par la Fédération nationale. - De participer à la définition des orientations départementales de gestion des ressources piscicoles et notamment, participer à l'élaboration et à l'actualisation du schéma départemental de vocation piscicole, conformément à l'article L.433-2 du code de l'environnement. - D'établir, si nécessaire, un plan départemental de protection et de gestion piscicole et de veiller à la compatibilité des plans de gestion des associations adhérentes avec ce plan. - De donner un avis aux autorités compétentes sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche, ainsi que sur la création de piscicultures et de proposer des mesures compensatoires si nécessaire. - De concourir à la police de la pêche et de veiller à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques, en particulier en participant à la répression du braconnage, à la lutte contre la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, et en ouvrant en faveur du maintien dans les cours d'eau de débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles. - D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole, tels des inventaires piscicoles, la constitution de réserves, l'aménagement de frayères, des opérations de repeuplement, l'établissement de passes à poissons et, plus généralement, toute réalisation nécessaire à l'accomplissement du but qu'elle s'est fixé. - De détenir à titre onéreux ou gratuit, éventuellement dans le cadre des articles L.432-1 et L.435-5 du code de l'environnement, des droits de pêche qu'elle exploite dans l'intérêt des membres des associations adhérentes. Elle est alors assujettie aux mêmes obligations de protection et de gestion que ces associations pour les droits ainsi exploités.

- D'assurer la récupération trimestrielle auprès des associations adhérentes du produit de la cotisation statutaire fédérale et de la cotisation pêche et milieux aquatiques ainsi qu'auprès des AAPPMA et, le cas échéant, dans les conditions fixées par la réglementation, de l'ADAPAEF, de la redevance pour protection du milieu aquatique prévue à l'article L.213-10-12 du code de l'environnement. - De reverser à l'agence de l'eau concernée la redevance pour protection du milieu aquatique et à la Fédération nationale, la cotisation prévue à l'article L.434-5 du code de l'environnement selon l'échéancier défini par cette dernière. - Dans le cadre du dispositif d'adhésion par internet susvisé, par dérogation aux 11° et 12° du présent arrêté, de recevoir le produit de la cotisation, déduction faite de la cotisation pêche et milieux aquatiques, et de reverser la redevance pour la protection du milieu aquatique à l'agence de l'eau et la cotisation revenant à l'AAPPMA. - D'associer à ses travaux les associations de pêche spécialisées.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

**DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles		1 932		1 932
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	559 902		105 402	454 499
Constructions	1 327 072	21 900		1 348 973
Installations techniques, matériel et outilla...	243 994		106 786	137 208
Autres immobilisations corporelles	359 415	7 237	117 819	243 832
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés		415		415
Prêts	18 360		7 168	11 192
Autres immobilisations financières				
TOTAL	2 508 743	31 483	337 176	2 198 050

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

**DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles				1 932		1 932
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains			445 330	24 580	113 513	356 397
Constructions			1 244 481	87 910	41 092	1 291 300
Installations techniques, matériel et outill...			224 200	9 188	108 241	125 147
Autres immobilisations corporelles			315 265	45 996	150 114	211 147
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			2 229 277	169 606	412 960	1 985 923

**DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Le tableau de variation des amortissements comporte des incohérences dans les variations du fait de la mise à jour du fichier des immobilisations.

**DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques Créances rattachées à des participations Prêts Autres immo. financières Clients douteux Autres créances clients Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres org. sociaux États et autres collectivités publiques Impôts sur les bénéfices TVA Autres impôts Divers Groupes et associés Débiteurs divers Charges constatées	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	11 192	11 192		
d'avance TOTAL Prêts accordés en cours d'exercice Rembours. obtenus en cours d'exercice Prêts et avances consentis aux associés	616 405 647	616 405 647		
	628 244	628 244		
	18 360			
	7 168			

Informations relatives au passif

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	1 684 956	27 706			1 712 662
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	27 706	-27 706	67 488		67 488
TOTAL	1 712 662		67 488		1 780 149
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	6 396			3 718	2 678
Provisions réglementées					
TOTAL	6 396			3 718	2 678
TOTAL GÉNÉRAL	1 719 057		67 488	3 718	1 782 827

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	126 760		40 000		86 760
TOTAL	126 760		40 000		86 760

La provision visant à anticiper le Festival de pêche a été reprise sur l'exercice pour 40 000€.
 Reste en compte la provision pour départ à la retraite de 66 060,34€ et 20 700€ de provision MSA.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	25 755	25 755		
Personnel et comptes rattachés	4 062	4 062		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	19 415	19 415		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	1 748	1 748		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	17 816	17 816		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	100 000	100 000		
Autres dettes	75 435	75 435		
Produits constatés d'avance	1 444	1 444		
TOTAL	245 675	245 675		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...	100 000			

Informations relatives au compte de résultat

Cotisations

**DOCUMENT VISE PAR LE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES**

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	4 034	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	4 062	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	2 437	
État - Charges à payer	15 776	
TOTAL	26 309	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Contributions volontaires en nature

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association FEDERATION DE PECHE 24.

- l'association FEDERATION DE PECHE 24 est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature se traduisent par du bénévolat valorisé à 62890€.

Par ailleurs, dans le cadre de l'étude des populations de poissons de cours d'eau de la Dordogne, la FDAPPMA 24 effectue depuis 2002 des pêches électriques dont l'évaluation pour 2025 s'élève à 121 280€

Enfin, dans le cadre de son activité, la FDAPPMA 24 produit des truitelles sur le site de Mouleydier, l'évaluation est valorisée pour l'année 2025 à 56 247.50€

**DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	12
Cadres et ingénieurs	2
TOTAL	14

**DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

FEDERATION DE DORDOGNE POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Association

16 rue des Prés
24000 PERIGUEUX

Exercice clos le 31 décembre 2025

**■ Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les Conventions Règlementées**

**FEDERATION DE DORDOGNE POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
Association**

16 rue des Prés
24000 PERIGUEUX

Exercice clos le 31 décembre 2025

**■ Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les Conventions Règlementées**

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Pujols, le 13 mars 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
@COM.AUDIT SUD

Pierre GUNDELWEIN



Compte de résultat synthétique

2025

PRODUITS

Cotisations pêche	464 585 €
Cotisations pêche (RMA, APP, CHI)	507 828 €
Aides destinées aux actions fédérales	242 085 €
Subventions publiques	242 984 €
Produits financiers	35 565 €
Remboursement de frais	46 637 €
Ventes et prestations de services	40 338 €
Produits exceptionnels	40 000 €

TOTAL : **1 620 022 €**

CHARGES

Achats de poissons / nourritures	61 835 €
Cotisations rétrocédées (RMA, APP, CHI)	507 828 €
Autres achats et charges externes	395 281 €
Impôts	18 982 €
Frais de personnel	491 520 €
Dotation aux amortissements	73 281 €
Autres charges d'exploitations (banque)	3 807 €

TOTAL : **1 552 534 €**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

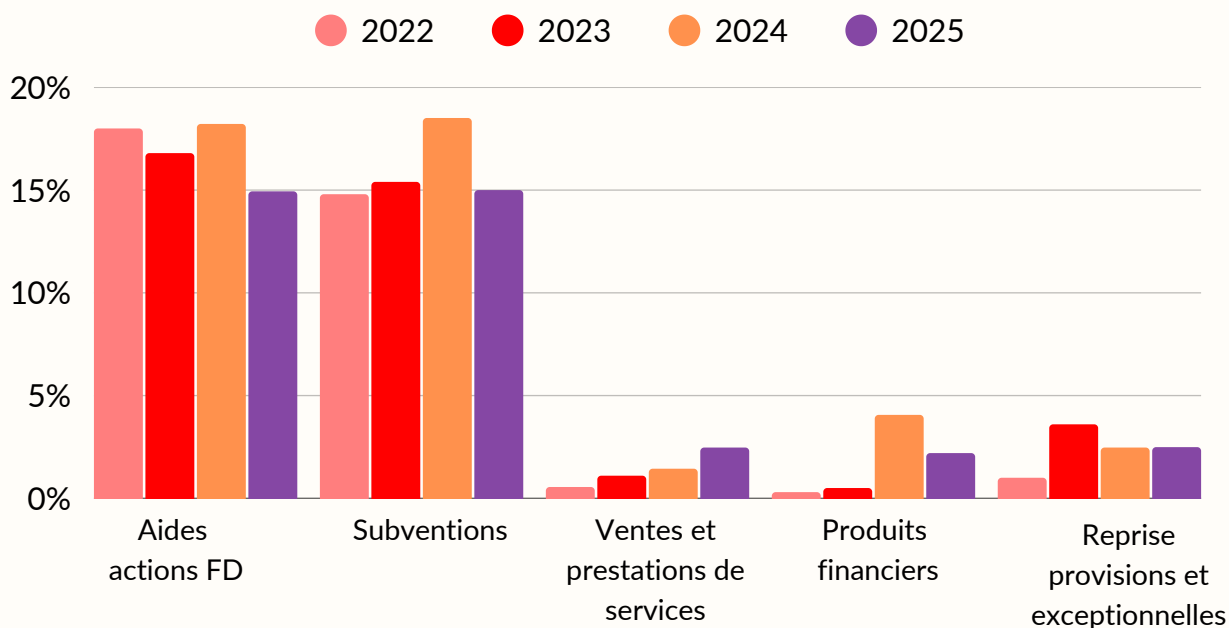
+67 488 €

Comparatif

Produits / charges

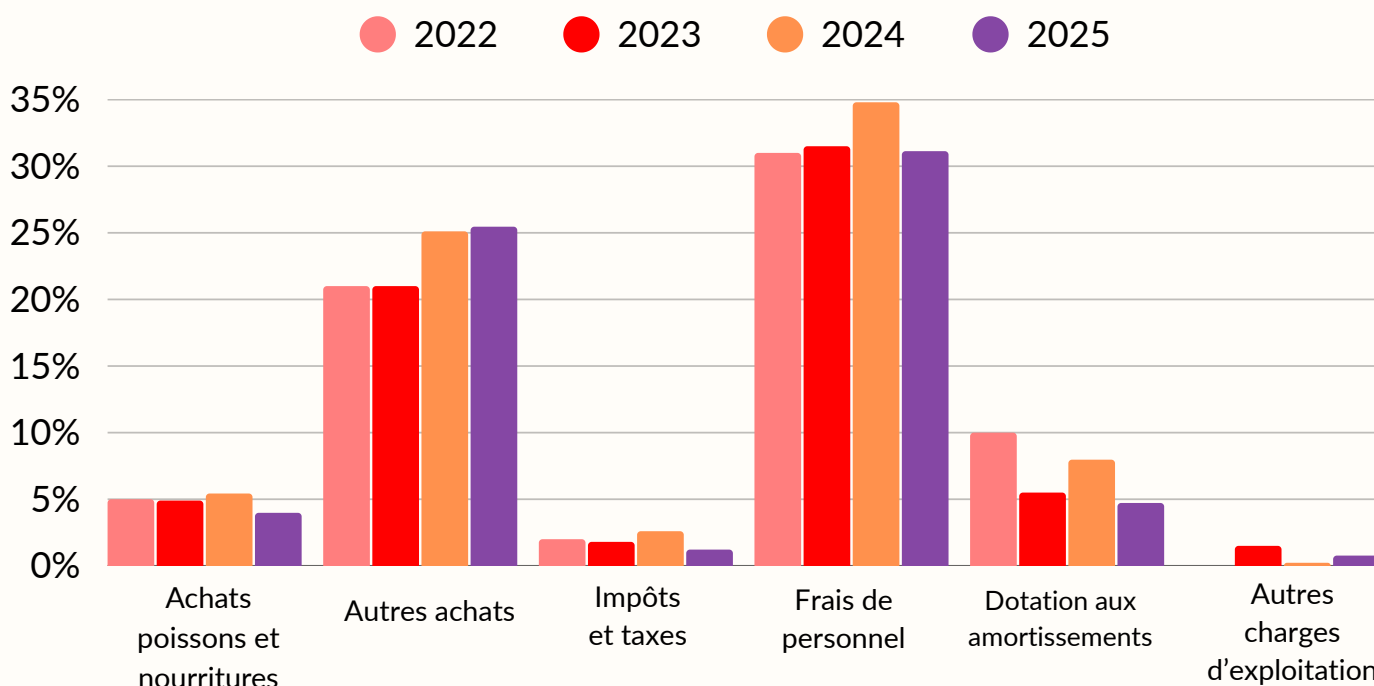
PRODUITS DE 2022 À 2025

Recettes 2022 : 1 341 565 €
 Recettes 2023 : 1 392 635 €
 Recettes 2024 : 1 342 540 €
 Recettes 2025 : 1 620 022 €

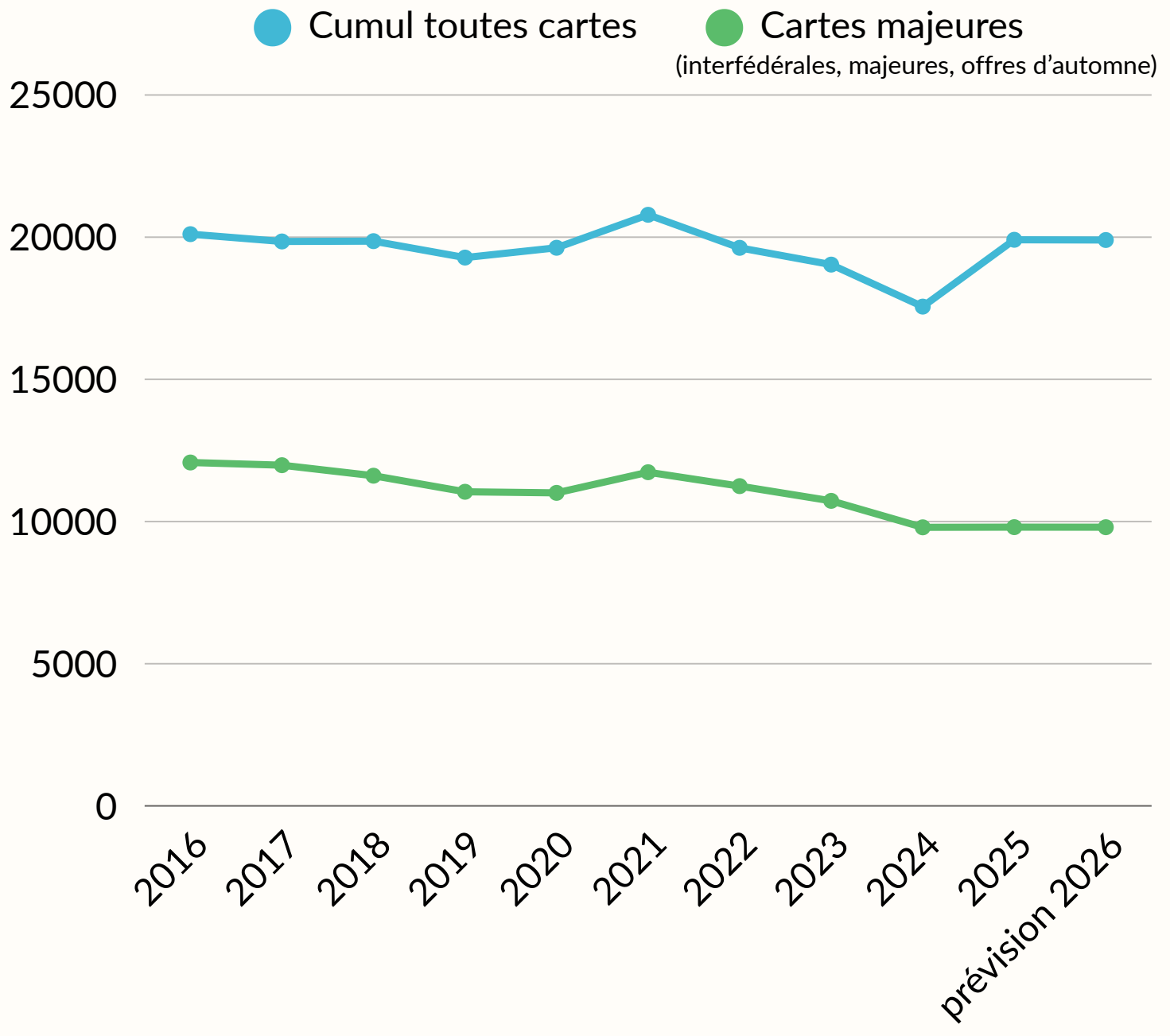


CHARGES DE 2022 À 2025

Dépenses 2022 : 1 286 559 €
 Dépenses 2023 : 1 365 031 €
 Dépenses 2024 : 1 314 834 €
 Dépenses 2025 : 1 552 534 €



Evolution des effectifs pêcheurs



Répartition du produit financier de la carte de pêche année 2026

€	Carte interfédérale	Carte majeure	Carte mineure	Carte Hebdom	Carte -12ans	Carte journalière	Carte femme
Part fédérale	35,70	35,70	14,35	15,65	6	7,20	16,15
Part AAPPMA	9,50	9,50	6,25	6,45	1	2,60	6,25
COTISATION STAT.	45,20 €	45,20 €	20,60 €	22,10 €	7 €	9,80 €	22,40 €
CPMA FNPF	33	33	6,40	10,60	1	4,20	10,80
RMA Agence E.	8,80	8,80	/	3,80	/	1	8,80
CPMA Totale	41,80 €	41,80 €	6,40 €	14,40 €	1 €	5,20 €	19,60 €
Cotisation CHI	27 €	(40 €)	/	/	/	/	/
Prix Carte 2026	114 €	87 €	27 €	36,5 €	8 €	15 €	42 €





Fédération de la Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

L'an deux mille vingt-six le lundi 16 mars 2026 à 10 H.

- Nous, Monsieur **Patrick MARCETEAU** et Monsieur **Jean Louis CAZES**, vérificateurs aux Comptes de la Fédération de DORDOGNE pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, nous sommes rendu au siège de celle-ci, 16 rue des Prés, à PERIGUEUX, pour y exercer la mission que vous nous avez confiée.

- En ses bureaux, et en présence de Monsieur **Jean-Michel RAVAILHE** président, Monsieur **Alain DALY** Trésorier et de Madame **Marie-Claire MONTEIL** agent comptable.

- Nous avons tout d'abord procédé à un examen général du système comptable utilisé et examiné les divers documents qui nous ont été présentés.

- Dans un deuxième temps, nous avons effectué des pointages et sondages parfois approfondis des divers comptes qui forment le compte de gestion ainsi que le bilan.

- De tout cela, il résulte que toutes les écritures sont appuyées des pièces justificatives et la commission ne formule aucune observation.

- Pas de remarque non plus sur les comptes de trésorerie dont les fonds disponibles ne restent pas improductifs.

- Les dettes figurant au passif du bilan sont normales et justifiées. Il en est de même pour les provisions.

Le résultat net de l'exercice 2025 se monte à + **67 487.71 €**

En foi de quoi, en l'absence d'irrégularité constatée, nous donnons quitus au trésorier pour la gestion de l'exercice 2025.

Fait à Périgueux, le 16 mars 2026

M. Patrick MARCETEAU

M. Jean Louis CAZES

Le mot du Trésorier

- **Modernisation et clarté des comptes :**

Cette année, la mise à jour de notre Plan Comptable Général a permis de rendre nos comptes nettement plus lisibles. Ce nouveau référentiel nous a offert l'opportunité de réaliser un tri conséquent dans notre gestion.

En raison de cette transition, la comparaison directe avec les années précédentes n'est plus possible sur certaines familles de comptes, notamment les cotisations. Auparavant regroupées sous une écriture unique, elles sont désormais ventilées pour plus de précision.

- **Focus sur le Festival de Pêche :**

Le festival a représenté un investissement majeur avec 112 000 € de dépenses. C'est une somme conséquente qui a été en partie compensée par des recettes et des aides financières de nos partenaires. Le succès de cette manifestation fût indéniable. L'ensemble des retours qui nous ont été faits sont très positifs. Tous les participants ainsi que le grand public sont en demande d'une nouvelle édition.

- **Analyse du résultat 2025 :**

Le bilan affiche un excédent de 67 000 €. Ce chiffre s'explique principalement par l'intégration de la provision dédiée au festival sur l'exercice 2025 (40 000€).

Résultat réel : En faisant abstraction de ce mouvement comptable exceptionnel, notre résultat se stabilise à 27 000 €. Cela confirme la solidité de notre base financière, constante depuis maintenant 3 ans.

- **Investissements et Perspectives 2026 :**

A partir de 2027, la quasi totalité de notre flotte de véhicules ainsi que le bâtiment de notre siège social seront presque totalement amortis. En conséquence, il a été décidé de procéder à de nouveaux investissements afin de maintenir notre capacité opérationnelle à un niveau constant. C'est pourquoi, vous constaterez que les investissements prévisionnels sont plutôt élevés dès 2026.

Fidèles à notre gestion désintéressée, nous visons pour 2026 un excédent mesuré de 1 % de nos produits. Cet équilibre nous permettra de consolider nos réserves de sécurité tout en réinvestissant l'essentiel de nos ressources au service de nos adhérents.

- **Remerciements :**

Je tiens à remercier particulièrement Monsieur Laurent CHASSAGNE, expert-comptable, pour son accompagnement et ses conseils précieux, ainsi que Mesdames Marie-Claire MONTEIL et Audrey FARGES, respectivement, comptables et apprentie comptable de la fédération, pour leur rigueur et leur implication quotidienne.

Un mot tout particulier pour Marie-Claire : après 31 années de dévouement à nos côtés, elle fera valoir ses droits à la retraite le 30 juin prochain. Nous saluons son dévouement exemplaire et la rigueur dont elle a fait preuve durant toutes ces années pour la bonne tenue de nos finances. Nous lui souhaitons, au nom de tous, une excellente et longue retraite bien méritée.

Budget

prévisionnel 2026

PRODUITS

COTISATIONS PÊCHE.....	433 000 €
COTISATIONS PÊCHE (RMA, APP, C.H.I.).....	537 000 €
AIDES DESTINÉES AUX ACTIONS FÉDÉRALES.....	240 500 €
SUBVENTIONS (ORGANISMES PUBLIQUES).....	236 700 €
PRODUITS FINANCIERS.....	40 000 €
REMBOURSEMENTS DE FRAIS.....	46 000 €
VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICES.....	3 000 €
EXCEPTIONNEL.....	10 000 €
TOTAL :	1 546 200 €

CHARGES

ACHATS POISSONS ALIMENTS TRAITEMENTS.....	107 500 €
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....	313 600 €
COTISATIONS RETROCEDEES (RMA, APP, C.H.I)..	537 000 €
IMPOTS ET TAXES.....	17 000 €
FRAIS DE PERSONNEL.....	479 000 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS.....	60 000 €
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (banque).....	4 000 €
TOTAL :	1 518 100 €

RESULTAT PREVISIONNEL D'EXPLOITATION

+28 100 €

Investissements

Prévisionnels 2026

MOULEYDIER	}	• Equipement de production	8 500 €
		• Pompe circuit fermé	8 500 €
		• Véhicule pisciculture	20 000 €

VALOJOULX	}	• Epareuse	12 000 €
		• Portail d'accès	4 000 €
		• Electricité	2 200 €

SIEGE FEDERAL	}	• Aménagement cours intérieure	4 000 €
		• Véhicule	20 000 €
		• Parking	15 000 €

TOTAL INVESTISSEMENTS

94 200 €



Partie 2

PREMIÈRE CATEGORIE

Didier BÉDRINE
Arnaud DENOUEIX

Bilan hydrographique

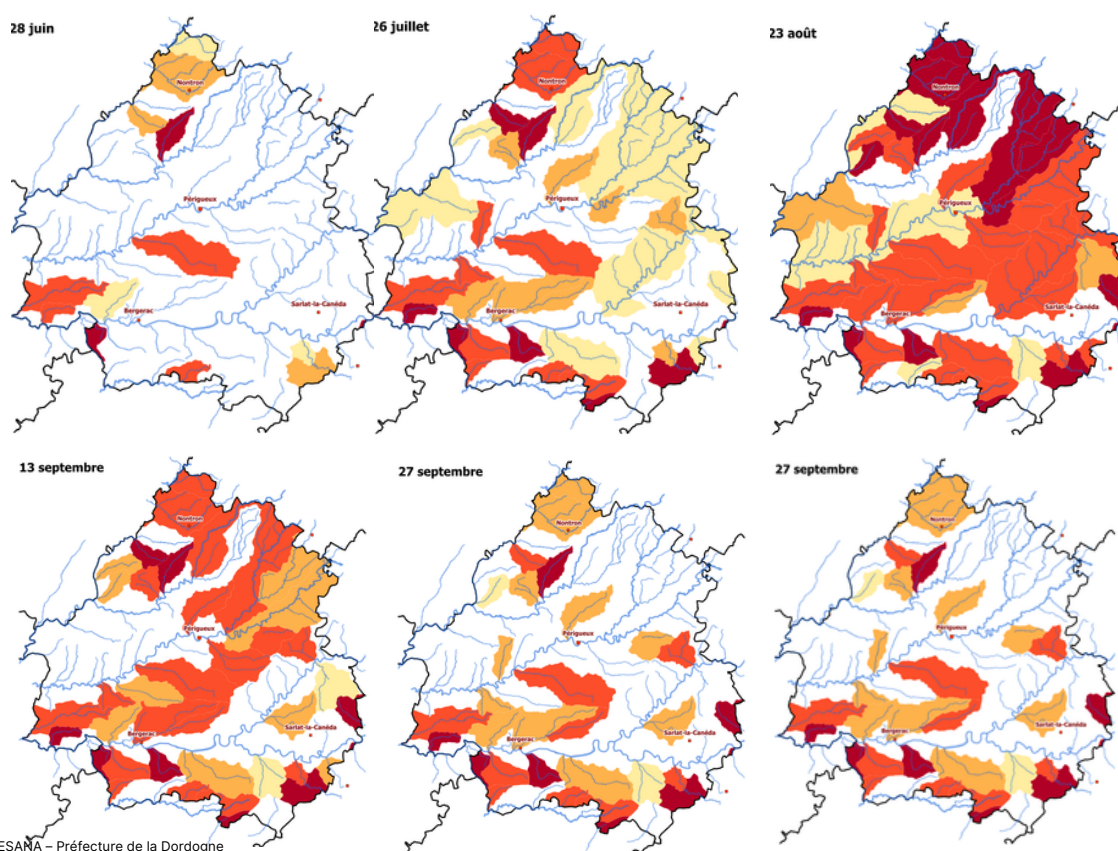
Exercice 2025

1

CONTEXTE

L'été 2025 s'est caractérisé par une période de basses eaux durable avec un pic atteint fin août. Cela a entraîné des mesures de restriction dès le 28 juin, pour se terminer le 23 octobre, au bénéfice de pluies salvatrices. **Des limitations des usages d'eau potable** ont également été appliquées à l'échelle départementale du 19 juillet au 13 septembre.

Ce fonctionnement traduit un étiage progressif et prolongé, typique d'un déficit pluviométrique saisonnier plutôt que d'un événement exceptionnel brutal.



Sources : RESAÑA – Préfecture de la Dordogne

L'étiage 2025 met en évidence un fonctionnement hydrologique sous contrainte durable. Il ne s'agit plus d'événements exceptionnels mais d'un déficit saisonnier récurrent nécessitant un pilotage permanent.

Les cours d'eau du département évoluent vers un régime d'étiage chronique, dans lequel l'équilibre entre usages et fonctionnement écologique dépend directement de la régulation quantitative et de la définition de débits biologiquement fonctionnels.

L'étiage 2025, même s'il n'a pas été trop sévère et a permis globalement le maintien des populations de salmonidés, s'inscrit dans un processus global où les étés sont de plus en plus chauds et de plus en plus secs. Cette tendance aura vraisemblablement un impact à long terme sur les écosystèmes de 1ère catégorie piscicole notamment les plus petits (ruisseaux de tête de bassins).

Quelques chiffres

Production de truites Fario 2025



440 000
ALEVINS

60 000
OEUFS

Comme la saison précédente, la production de truitelles à Mouleydier a été ramenée à environ 440 000. Par ailleurs, 60 000 œufs ont été confiés directement à 3 AAPPMA, qui ont assuré leur incubation puis leur répartition sur les cours d'eau, dans une logique de gestion décentralisée et responsabilisante.

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte hydrologique sensiblement différent de celui observé en 2024. Après une année 2024 marquée par une pluviométrie excédentaire ayant permis une recharge exceptionnelle des nappes phréatiques et des cours d'eau, 2025 a présenté un régime pluviométrique plus contrasté. Si la recharge hivernale des nappes en Dordogne est demeurée globalement satisfaisante, elle s'est révélée plus hétérogène selon les secteurs, avec des niveaux printaniers parfois inférieurs à ceux de l'année précédente.

Ces conditions ont eu une incidence directe sur la stratégie de mise à l'eau des alevins. En effet, la réussite de ces déversements est étroitement dépendante des conditions hydrographiques qu'il faut stables pendant au minimum une semaine. Les fluctuations de débits observées au printemps 2025 ont nécessité une adaptation du calendrier d'empeisonnement afin de sécuriser au mieux la survie des juvéniles. Cela a eu comme conséquence une mise à l'eau tardive de nos alevins nourris, alors que les températures d'eau et d'air devenaient moins favorables.

Nous tenons à remercier sincèrement l'ensemble des bénévoles mobilisés lors de ces opérations, pour leur disponibilité et leur grande réactivité face aux ajustements de plannings rendus nécessaires par les aléas hydrologiques.

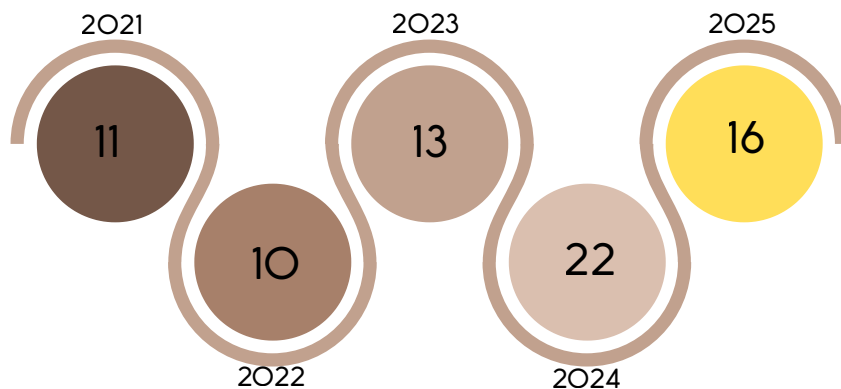
Evolution des effectifs de truites

Face au changement climatique

1

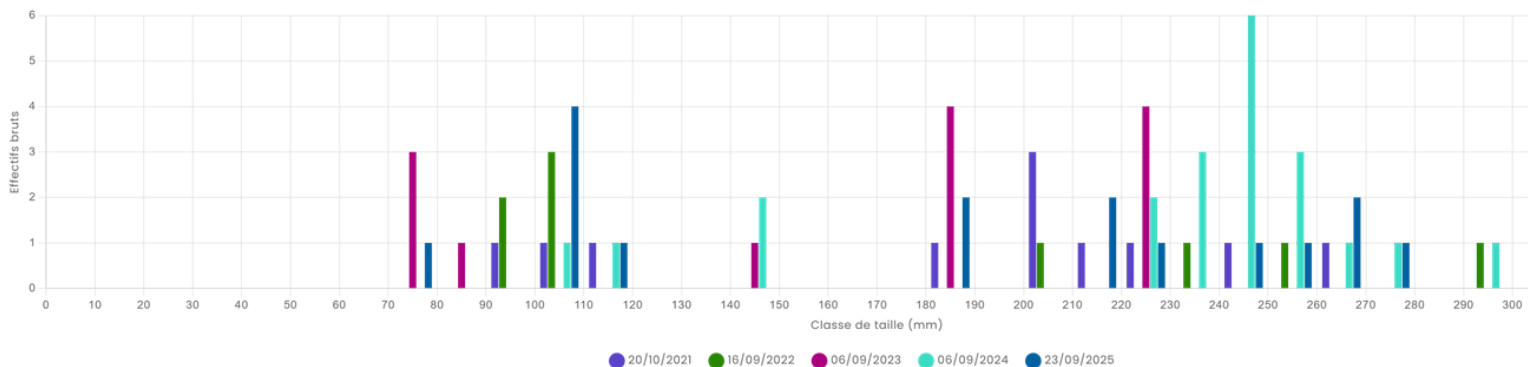
LE BANDIAT À ST-MARTIAL-DE-VALETTE

Évolution du nombre de truites sur la station



Evolution des effectifs par classe de taille pour l'espèce: Truite de rivière (TRF)

Lots G, N, I, S/L et lots libres

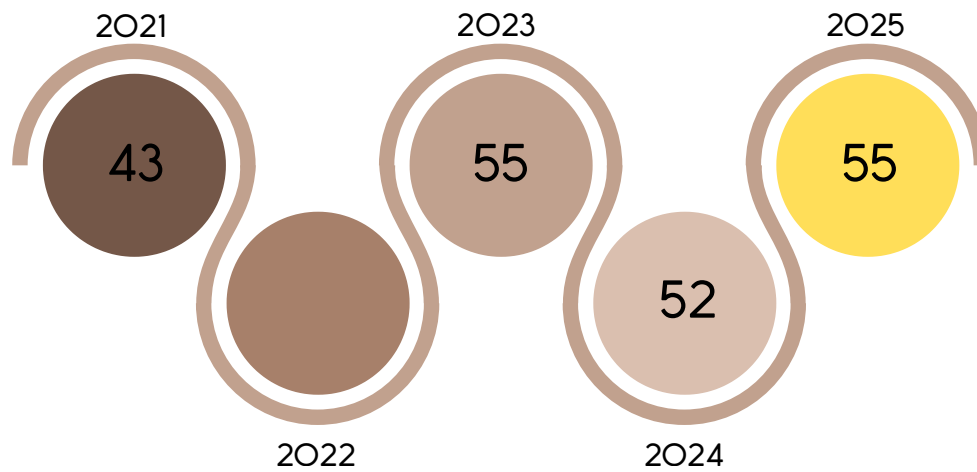


Le pic observé en 2024 peut être associé à des conditions environnementales favorables (hydrologie, températures, habitats), tandis que la baisse relative de 2025 s'inscrit dans un processus de régulation naturelle.

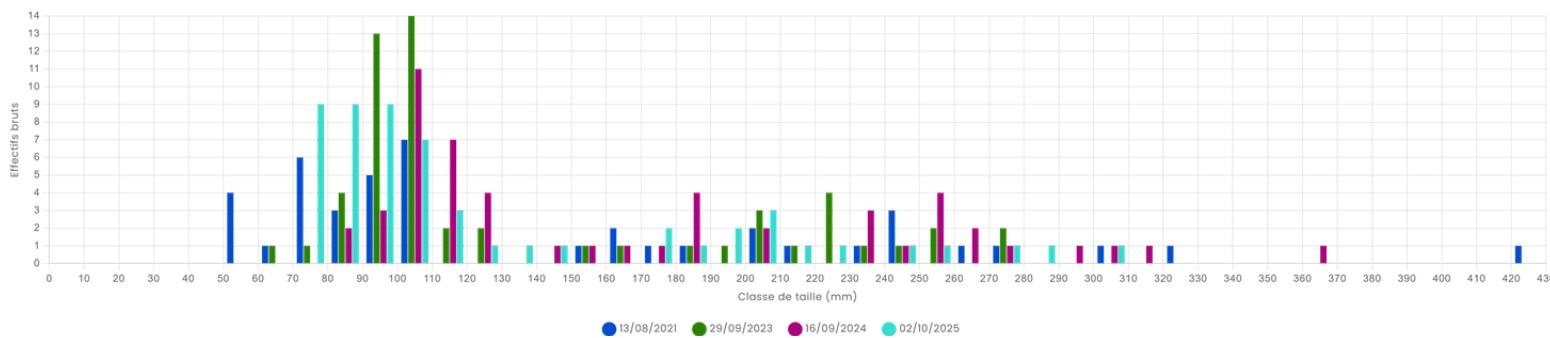
Le peuplement de truite fario sur le secteur de Saint-Martial-de-Valette apparaît fonctionnel, structuré et plutôt résilient. Malgré des fluctuations annuelles, aucune tendance au déclin structurel n'est observée sur la période 2021-2025. La dynamique actuelle témoigne d'un milieu capable de soutenir le maintien de plusieurs classes d'âge. En outre les effectifs globaux restent faibles.



Évolution du nombre de truites sur la station



Evolution des effectifs par classe de taille pour l'espèce: Truite de rivière (TRF)
Lots G, N, L, S/L et lots libres

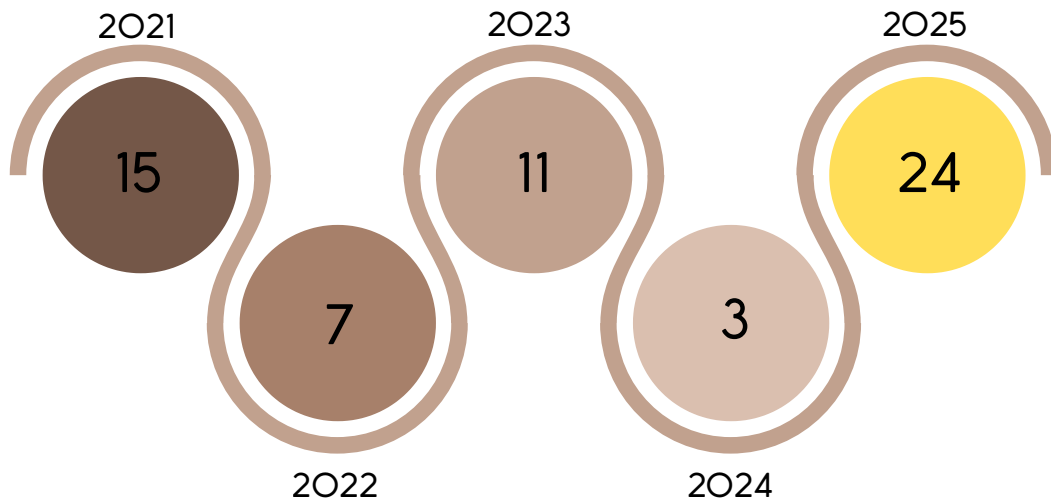


D'un point de vue quantitatif, le peuplement apparaît fonctionnel et relativement stable depuis 2023, autour d'un effectif moyen de 50 à 55 individus. L'étude des classes de taille permet de confirmer cette dynamique. La coexistence de juvéniles, subadultes et adultes matures témoigne d'un fonctionnement écologique cohérent et d'un cycle biologique complet sur le secteur. Aucune classe d'âge ne présente de déficit marqué. Les aménagements piscicoles réalisés sur ce secteur (effacement de seuils, pose de blocs) ont permis de garantir une qualité d'habitat compatible avec la survie et le maintien d'une belle population de truites. Les variations annuelles observées semblent davantage être dues aux conditions hydroclimatiques moins favorables qu'à un dysfonctionnement structurel du milieu.

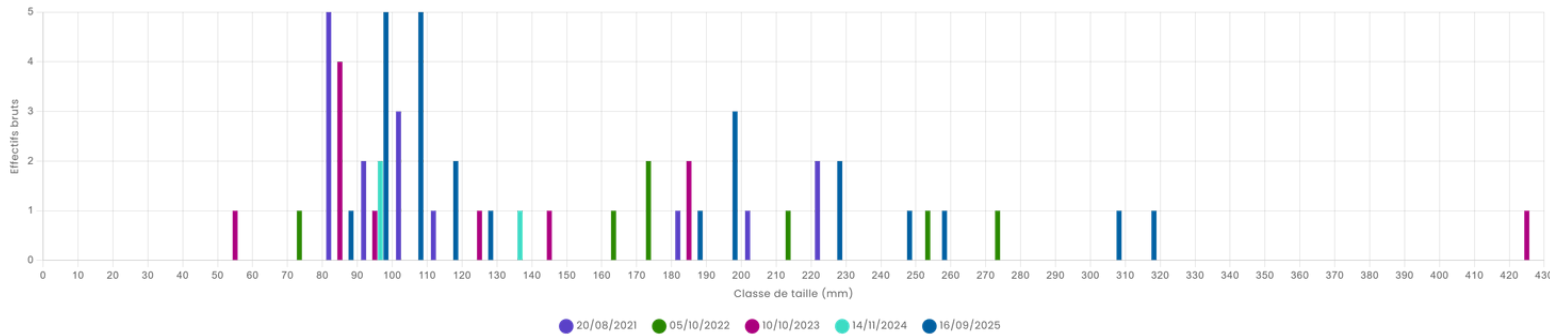
Le peuplement peut être considéré comme écologiquement fonctionnel et pérenne, sous réserve du maintien des conditions hydrologiques favorables, de la qualité des habitats, et d'une gestion adaptée du milieu.



Évolution du nombre de truites sur la station



Evolution des effectifs par classe de taille pour l'espèce: Truite de rivière (TRF)
Lots G, N, I, S/L et lots libres



La population de truite fario ne présente pas de rupture fonctionnelle durable, comme en témoigne le rebond significatif observé en 2025. Néanmoins, sa dynamique demeure instable et fortement dépendante des conditions environnementales annuelles, et plus particulièrement par les régimes hydrologiques, les épisodes d'étiage et la qualité des habitats.

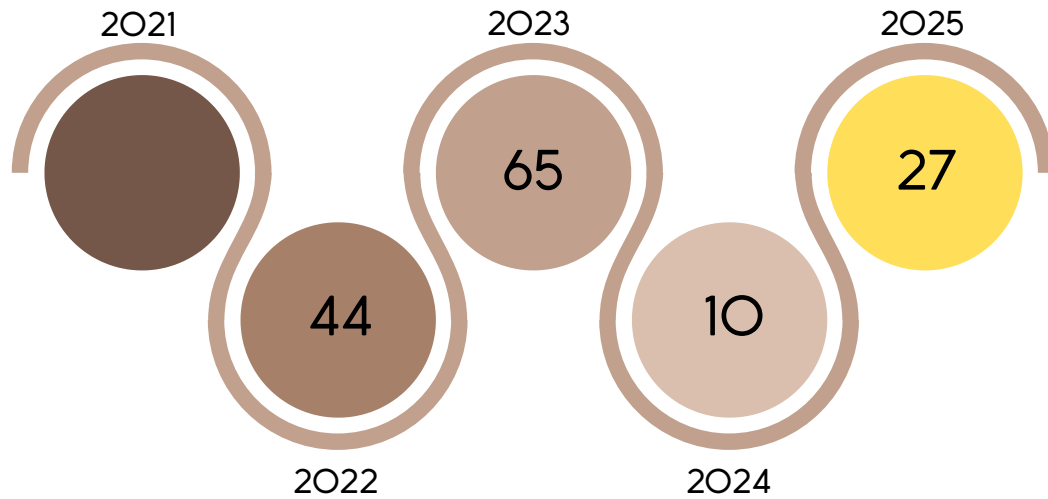
L'année 2024 marque ainsi un point critique avec un effectif extrêmement faible.

La population semble fonctionner selon une dynamique irrégulière, alternant phases de contraction et années de fort recrutement (ou de bonne réussite de nos soutiens d'effectifs). Ce type de fonctionnement est caractéristique des petits cours d'eau sensibles aux aléas hydrologiques et surtout thermiques.



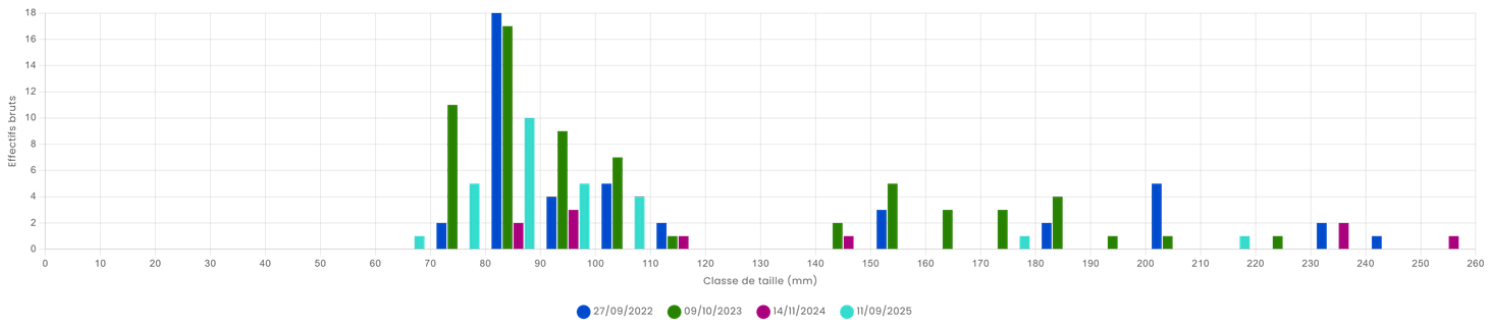
L'AUVÈZÈRE AU PONT LASVEYRAS

Évolution du nombre de truites sur la station



Evolution des effectifs par classe de taille pour l'espèce: Truite de rivière (TRF)

Lots G, N, I, S/L et lots libres



La population apparaît très fluctuante, avec une forte sensibilité aux conditions annuelles.

La chute de 2024 est principalement liée à l'absence de recrutement (naturel ou issu de nos alevinages). Ce n'est pas seulement une baisse numérique, c'est aussi une rupture générationnelle.

Après une année 2023 particulièrement favorable marquée par un recrutement exceptionnel, l'année 2024 se caractérise par un effondrement des effectifs lié à une rupture générationnelle. L'année 2025 montre un signal de reprise encourageant, avec le retour de juvéniles, traduisant la réussite de nos alevinages.

Toutefois, la faiblesse du stock d'adultes et l'irrégularité interannuelle observée soulignent la fragilité structurelle du peuplement, fortement dépendant des conditions hydrologiques.



Les suivis piscicoles réalisés sur les différents cours d'eau du territoire apportent des éléments d'appréciation précieux sur l'état et l'évolution des populations de truite fario. Ils mettent en évidence des situations contrastées selon les secteurs, mais globalement représentatives du fonctionnement des cours d'eau salmonicoles du département.

Certains cours d'eau, tels que le Bandiat (à St Martial de Valette) ou la Dronne (à St Pardoux-la-Rivière), présentent des peuplements globalement fonctionnels et relativement bien structurés, témoignant de la réussite et de la nécessité de nos soutiens d'effectifs, mais aussi d'une qualité d'habitat encore favorable au maintien de l'espèce.

À l'inverse, d'autres secteurs, notamment l'Isle (à Montardy) et l'Auvézère (au Pont Lasveyras), apparaissent plus sensibles aux variations environnementales et hydrologiques, et plus particulièrement à la multiplication des épisodes d'étiage et à l'augmentation de la température moyenne de l'eau.

Ainsi, ces résultats confirment la nécessité de poursuivre les efforts engagés en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques, mais aussi du soutien des effectifs de truites.

La fédération poursuivra ainsi ses actions visant à améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques et à garantir la pérennité des populations piscicoles, et plus particulièrement salmonicoles, tout en conciliant préservation des écosystèmes et la pratique durable du loisir pêche.



Evolution du site de Mouleydier

POURSUITE DES INTERVENTIONS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



8

JOURNÉES D'ANIMATION

318

ÉCOLIERS

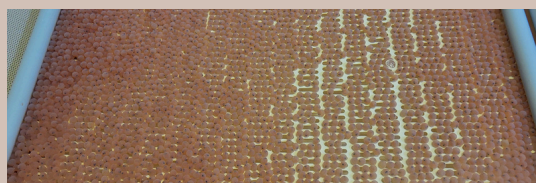
96

COLLÉGIENS

Initiée en 2024, la réhabilitation d'une partie des installations de la salmoniculture, dédiée aux actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux milieux aquatiques, a permis d'accroître la capacité d'accueil du site pour les publics scolaires. Ainsi, au cours de l'année, de nombreux scolaires, issus de l'ensemble du département, ont été accueillis dans le cadre d'animations pédagogiques.

Par ailleurs, les agents en poste sur la structure ont conçu et aménagé un bassin pédagogique destiné à la présentation d'espèces piscicoles ainsi que de végétation aquatique, permettant d'illustrer le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et de sensibiliser les publics aux enjeux de leur préservation.

PRODUCTION DE SAUMON ATLANTIQUE



Dans la continuité de l'évolution du site de Mouleydier et de la diversification de ses activités, la fédération s'est engagée, à la suite de la signature d'une convention de partenariat avec l'association MIGADO, dans la production de juvéniles de saumon atlantique (tacons et smolts).

Dans ce cadre, 60 000 œufs embryonnés de saumon ont été réceptionnés à la salmoniculture en début d'année afin d'initier ce nouveau cycle de production. Cette collaboration répond également à un besoin identifié par MIGADO, qui recherchait un site complémentaire capable d'assurer une partie de cette production dans des conditions techniques adaptées.

La qualité des installations de la salmoniculture de Mouleydier, associée à la technicité et au savoir-faire des agents en charge du site, a permis de répondre favorablement à cette sollicitation. Cette nouvelle mission constitue ainsi une reconnaissance de leurs compétences et de leur implication.



Partie 3

DEUXIÈME CATÉGORIE

Thierry LE CLEACH
Louis MAZZOLI

Des milieux riches

mais fortement contraints

Les grands cours d'eau de deuxième catégorie piscicole, Dordogne, Vézère, Isle et Dronne aval constituent des **milieux aquatiques d'une grande richesse biologique**.

Cette diversité, encore bien présente, ne doit toutefois pas masquer les nombreuses pressions qui s'exercent sur ces écosystèmes depuis plusieurs décennies.

Le fonctionnement naturel de nos rivières est aujourd'hui fortement contraint. Les variations de débits, les modifications des écoulements et la régulation des cours d'eau perturbent les cycles biologiques et altèrent les conditions nécessaires au bon déroulement de la reproduction piscicole.

Certaines espèces comme le **brochet**, la **perche** ou encore de nombreux **cyprinidés** sont particulièrement sensibles à ces déséquilibres, notamment lorsque les zones de fraie deviennent instables ou inaccessibles.

À ces contraintes hydrologiques s'ajoutent des modifications physiques durables des cours d'eau. L'endiguement et la chenalisation, notamment sur l'Isle, ont conduit à une simplification des habitats et favorisé des phénomènes d'eutrophisation. Sur la Dronne aval, la succession d'ouvrages transversaux continue de freiner la circulation des poissons et le transport naturel des sédiments, altérant ainsi l'équilibre global du milieu. Les extractions de granulats, pratiquées par le passé dans le lit mineur, ont également laissé des traces profondes. L'enfoncement du lit, la baisse de la ligne d'eau et la déstabilisation des berges ont modifié durablement le fonctionnement hydraulique.

Ces évolutions ont contribué à la déconnexion progressive des annexes hydrauliques telles que les bras morts et les zones humides, pourtant essentielles à la reproduction et au développement des populations piscicoles.



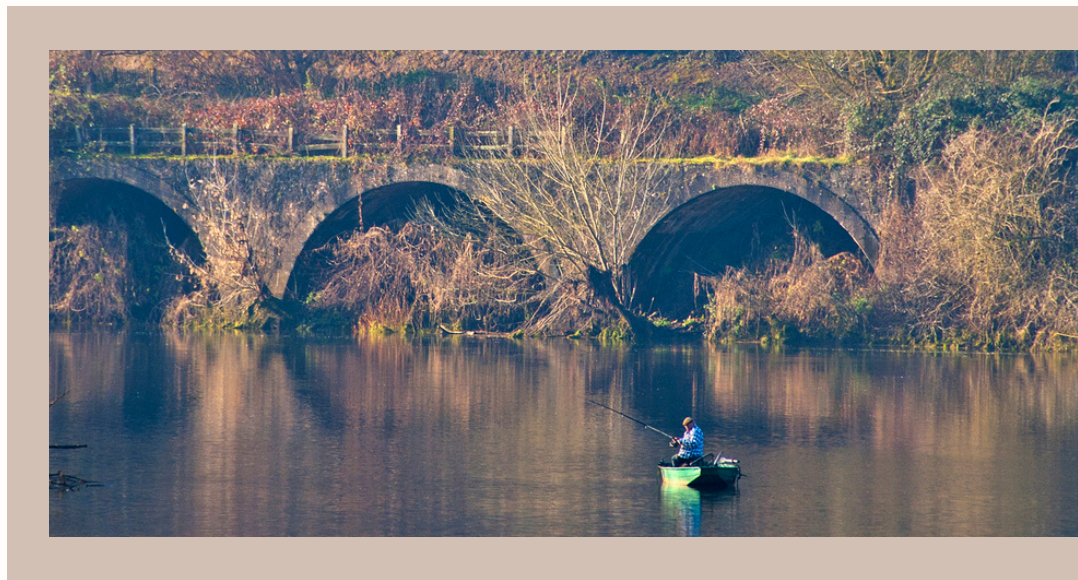
Des pressions renforcées

par les conditions récentes

Par ailleurs, les pratiques agricoles et sylvicoles participent aux phénomènes de ruissellement, qui, associés aux épisodes pluvieux entraînent une dégradation progressive de la qualité des substrats. Le ravinement des sols favorise le transfert de particules fines vers les cours d'eau, entraînant un colmatage des fonds. **Ce phénomène altère la structure des habitats benthiques, réduit l'oxygénation des substrats et compromet le bon développement des œufs et des larves de nombreuses espèces piscicoles.**

Bien sûr, d'autres facteurs viennent accentuer ou "compléter" ces déséquilibres, notamment les pollutions de l'eau (rejets urbains, produits phytosanitaires, engrais). Il convient aussi de prendre en compte la pression de plus en plus impactante sur l'ichtyofaune du grand cormoran dont les populations sont en constante augmentation et que nous ne pouvons plus réguler efficacement.

Certains poissons exotiques peuvent également provoquer des déséquilibres au sein des peuplements piscicoles. Ainsi, de récentes études menées par EPIDOR, sur la rivière Dordogne, semblent montrer que le silure peut impacter notablement les populations de poissons migrateurs et peut-être même celles des poissons holobiotiques.

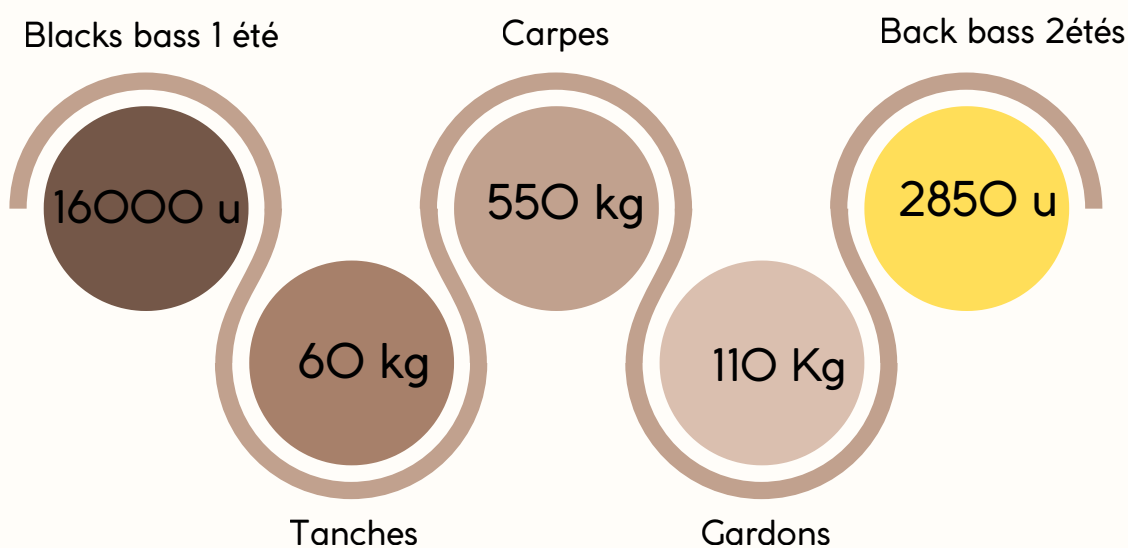


L'année 2025 a été marquée par des conditions hydrologiques particulièrement instables. L'alternance de périodes d'étiage prolongé, d'épisodes de crues rapides et de variations thermiques importantes a accentué la fragilité des milieux. Ces conditions "presque habituelles" ont perturbé les cycles biologiques, réduit la disponibilité des habitats fonctionnels et généré un stress supplémentaire pour les populations piscicoles. Malgré cela, ces écosystèmes conservent une capacité de résilience notable, qu'il convient toutefois de ne pas surestimer.

La fédération a fait le choix, en 2025, d'adapter sa stratégie d'empoissonnement halieutique **en ciblant prioritairement les canaux du département**, moins exposés aux variations hydrauliques brutales et aux effets des crues. Ces milieux, caractérisés par une hydrodynamique plus stable, offrent des conditions écologiques plus favorables, notamment en termes de maintien des niveaux d'eau, de structuration des habitats et de disponibilité trophique. Leur relative stabilité en fait **des secteurs d'intérêt halieutique**, permettant une meilleure survie des poissons introduits (Blacks-bass et gardons) et une valorisation plus durable des opérations d'empoissonnement.

1

PRODUCTION DES ÉTANGS DE VALOJOULX



Des actions engagées

des perspectives à consolider

Face à ces constats, la fédération de pêche de la Dordogne et ses partenaires poursuivent leurs actions, avec des moyens souvent limités mais une volonté constante. Les interventions engagées visent notamment à restaurer et reconnecter les annexes hydrauliques, améliorer les habitats piscicoles et renforcer la fonctionnalité globale des cours d'eau. Le suivi des populations permet également d'**adapter les actions** et d'en mesurer progressivement les effets.

Dans ce contexte, nous maintenons une politique active d'empoisonnement sur les secteurs concernés. Loin de renoncer face aux difficultés, ces opérations sont poursuivies et ajustées afin de soutenir le loisir pêche, tout en tenant compte des réalités écologiques des milieux. Une attention particulière est portée au développement de secteurs adaptés, où les empoisonnements sont pensés en fonction des conditions hydrologiques, des capacités d'accueil des milieux et des équilibres biologiques locaux.

La question de la prédation fait l'objet d'**une attention particulière**. Des réflexions et premières actions sont engagées, même si ces travaux en sont encore à leurs débuts et nécessiteront du temps pour produire des effets concrets.

Dans la continuité de ces efforts, l'année 2026 s'inscrit dans une logique de consolidation et d'adaptation. La poursuite des travaux de restauration des milieux, l'amélioration de la gestion des écoulements, la structuration des réponses face à la prédation et la prise en compte des évolutions climatiques constituent des axes majeurs d'intervention. La connaissance de ces grands milieux est aussi primordiale. Afin de mieux cerner et donc de mieux gérer les peuplements de ces écosystèmes nous avons décidé de réaliser à la fin du printemps prochain **plusieurs analyses d'ADN environnemental sur l'Isle, la Dronne, la Dordogne et la Vézère**.

Plus que jamais, l'implication des pêcheurs demeure essentielle. Leur présence sur le terrain, leurs observations et leur engagement contribuent directement à la connaissance et à la préservation de ces milieux. Leur confiance et leur soutien sont des éléments déterminants pour poursuivre les actions engagées et relever les défis à venir.

Ainsi, si les milieux de deuxième catégorie piscicole restent riches, ils demeurent fragiles et soumis à des pressions multiples. Les efforts engagés permettent d'envisager des améliorations, à condition de s'inscrire dans le temps long et de maintenir une mobilisation collective durable.

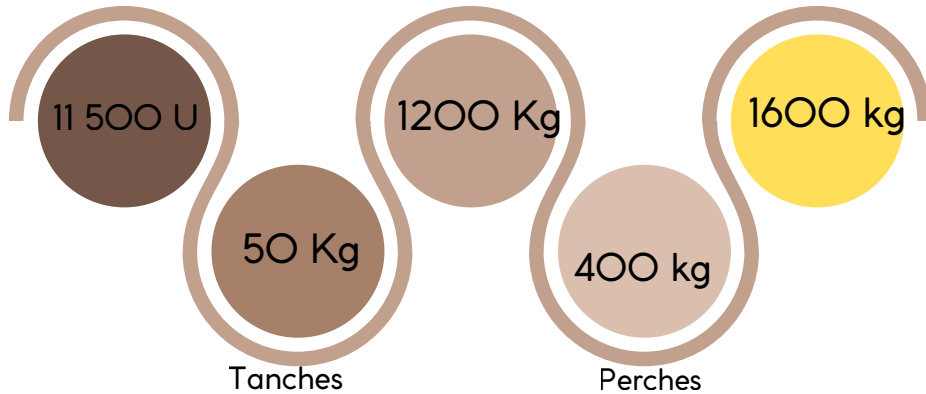
2

REPEUPLEMENT COURS D'EAU 24, AVEC CANAUX

Blacks bass 1 & 2 étés

Carpes

Brochets



3

REPEUPLEMENT PLANS D'EAU 24

Perches

Carpes

Black bass





Partie 4

GESTION DES PLANS D'EAU

Thierry LE CLEACH
Jean-Christophe BOUT



Au cours de l'année passée, l'actualité relative à la gestion halieutique et piscicole des plans d'eau de notre département fût encore riche et variée. Nous allons détailler ci-dessous les principaux événements survenus en 2025 avant de nous projeter vers les actions envisagées en 2026.

BILAN 2025

Repeuplements piscicoles

A l'automne 2025, le conseil départemental 24 et notre fédération ont maintenu un niveau d'empoisonnement conséquent sur ces sites. Ainsi ce sont 3 000kg de gardons, 1 500kg de carpes, 400kg de brochets, 2 500kg de truites arc-en-ciel, 1300kg de perches, 1 200kg de black bass et 500 kg de tanches qui ont été introduits dans les plans d'eau que nous gérons directement ou en partenariat.



Labellisation pêche des plans d'eau de La Jemaye et Gurson

Dans la continuité de celles intervenues pour les sites de Rouffiac, Miallet et St Estèphe, deux labellisations « Pêche Famille » ont été validées par le comité régional suite à une visite sur site le 24 novembre dernier. Ainsi, cinq plans d'eau de notre département ont obtenu un label pêche ces dernières années.



Vidange du plan d'eau de Neufont

Une vidange du plan d'eau de Neufont a été organisée en octobre dernier, par la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, propriétaire du site. Elle a permis, de gérer le peuplement piscicole mais aussi une partie de la végétation aquatique très présente dans cet étang. Les poissons récupérés lors de cette opération ont été transférés à proximité dans la rivière Isle. Un nouvel empoissonnement a été réalisé au mois de décembre ce qui a permis une réouverture de la pêche avant la fin de l'année 2025.



Gestion des réservoirs truites hivernaux

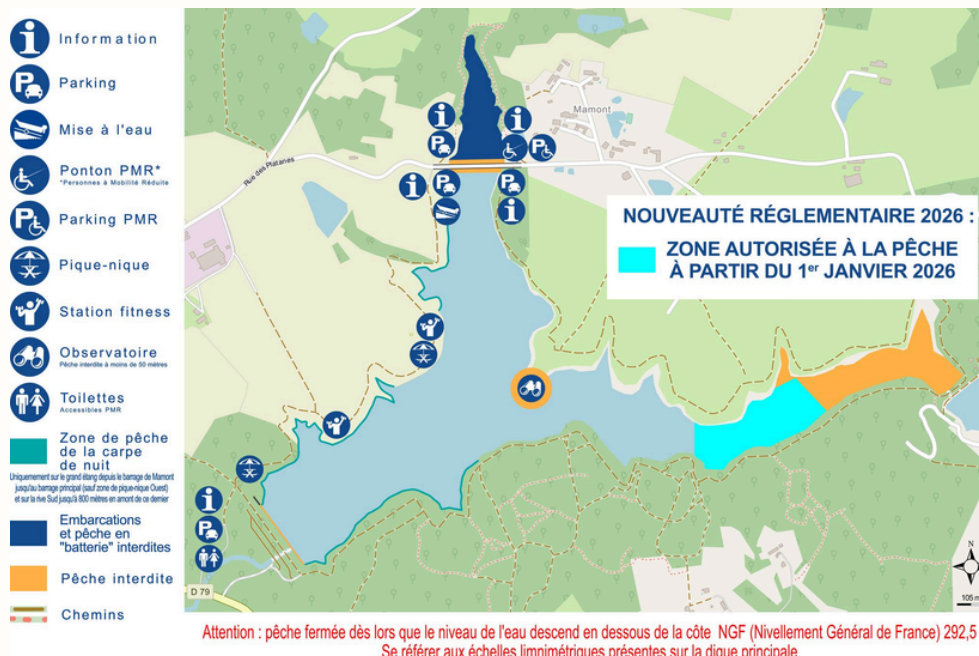
Désormais au nombre de cinq (St Estèphe, Fossemagne, Neufont, Firbeix et Fongran) en Périgord, ces plans d'eau où l'on peut pêcher la truite en no-kill durant la période hivernale rencontrent un succès grandissant. Pour rappel, la pêche s'y pratique à la mouche au moyen d'hameçons simples depuis la fin octobre jusqu'à la veille de l'ouverture de la truite l'année suivante. Sur les plus vastes, il est possible d'y pêcher également aux leurres (Neufont et Fossemagne) et au moyen de barques et de flaot tube à St Estèphe.



PROJETS 2026

Réduction de la réserve de pêche du barrage de Miallet

Suite à des doléances des pêcheurs concernant la surface importante de la zone de réserve de pêche sur le plan d'eau de Miallet, nous avons demandé au conseil départemental, propriétaire du site, la possibilité de la réduire. Le président de cette collectivité territoriale ayant accédé à notre demande, il est donc possible à partir du 1er janvier 2026 d'accéder à un nouveau secteur de pêche présenté ci-dessous.



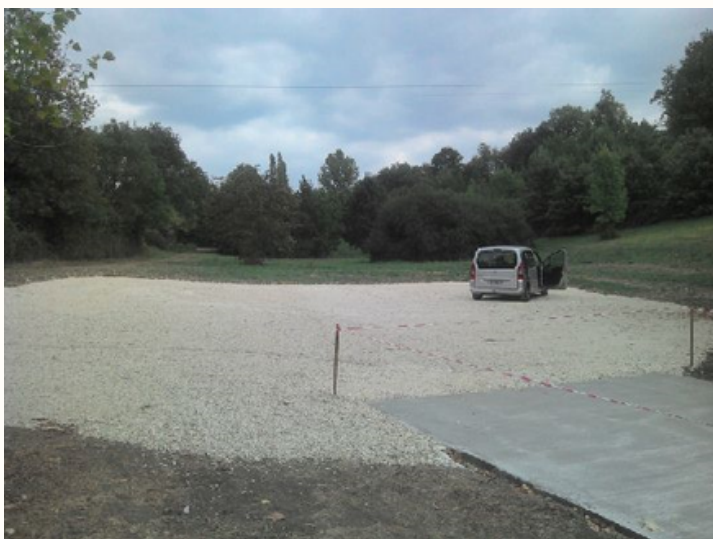
Labellisation pêche des plans d'eau du Lescourroux

Dans le cadre de la poursuite de notre politique départementale de labellisation des sites de pêche, un accord de principe nous a été donné par la fédération nationale de pêche pour qualifié "pêche passion" les plans d'eau du Lescourroux à Eymet. Cette labellisation devrait être effective dans le courant de l'année 2026 après le passage du comité régionale compétent.



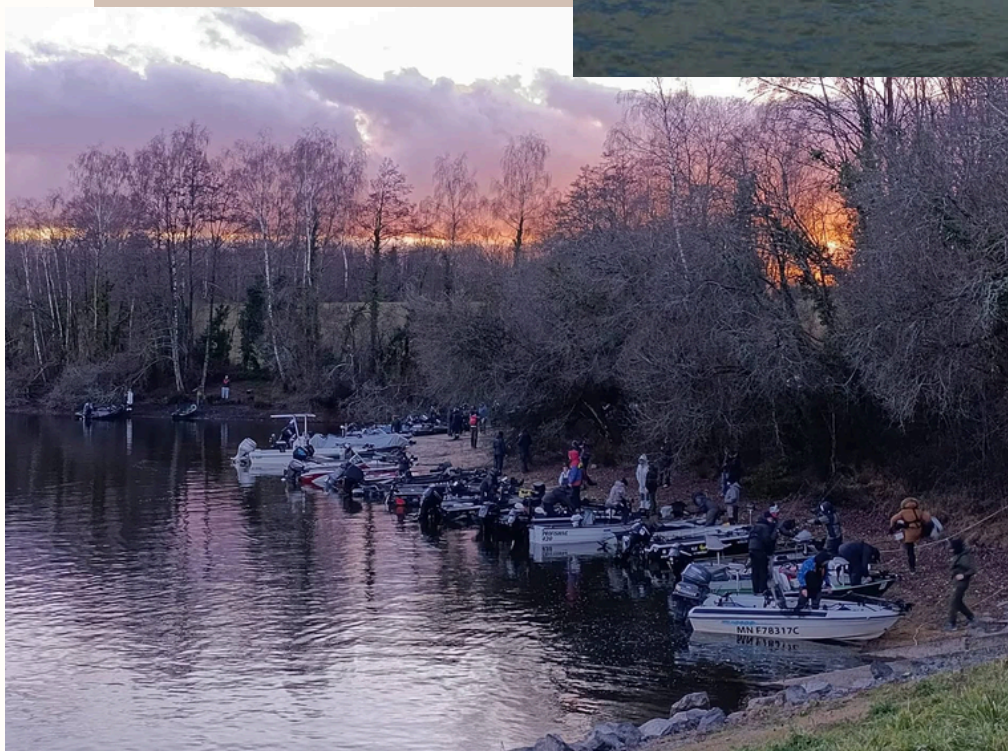
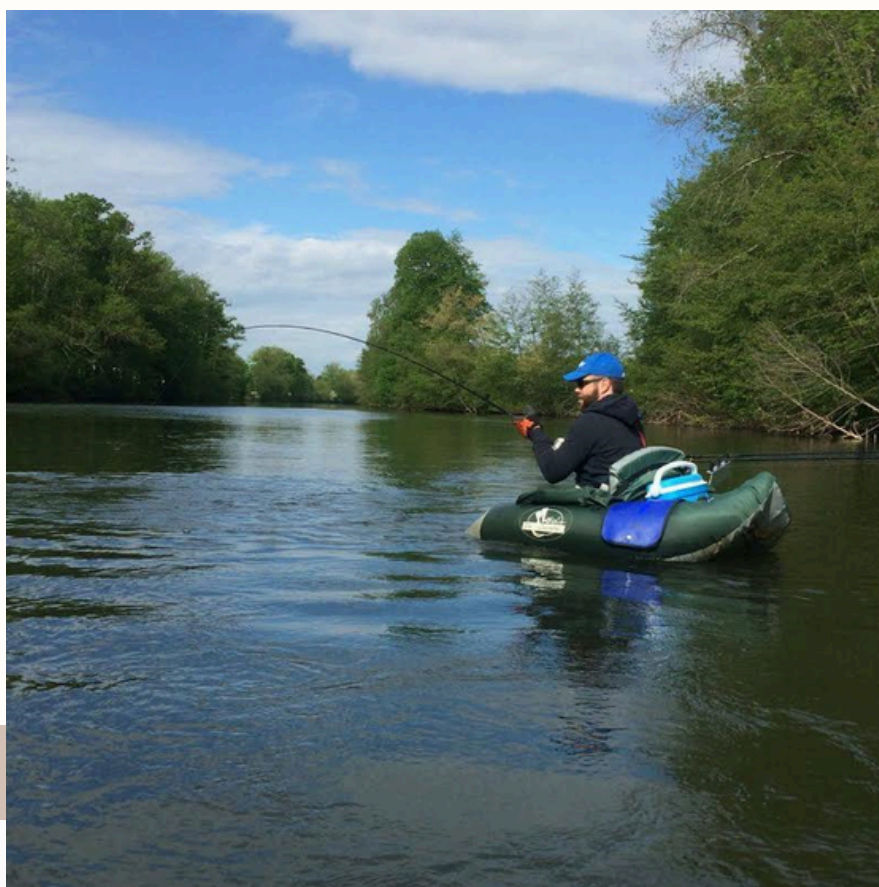
Extension parking pêche du grand plan d'eau du Lescourroux

Suite à l'autorisation de la pêche embarquée sur le lac une rampe de mise à l'eau des bateaux et son parking ont été réalisés au lieu-dit Pauvert à Eymet en 2012. Ce dernier, au regard de la fréquentation actuelle du site par les pêcheurs en barques et en float-tubes, apparaît parfois sous dimensionné notamment lorsque le plan d'eau atteint son niveau maximum. Il est donc envisagé à l'automne 2026 de procéder à un agrandissement de cet équipement afin de faciliter la mise à l'eau des bateaux et le stationnement des véhicules.



Animations halieutiques des plans d'eau

Compte tenu du cadre privilégié que ces plans d'eau représentent pour la pratique de la pêche (accessibilité, entretien, empoissonnements...), de nombreux concours de tous types y sont organisés. Afin de compléter cette offre halieutique et d'animer ces territoires, nous envisageons en 2026 d'organiser une compétition de pêche en bateau sur le plan d'eau de Miallet ainsi que deux manches d'un circuit de compétition float-tube à Rouffiac et Miallet.



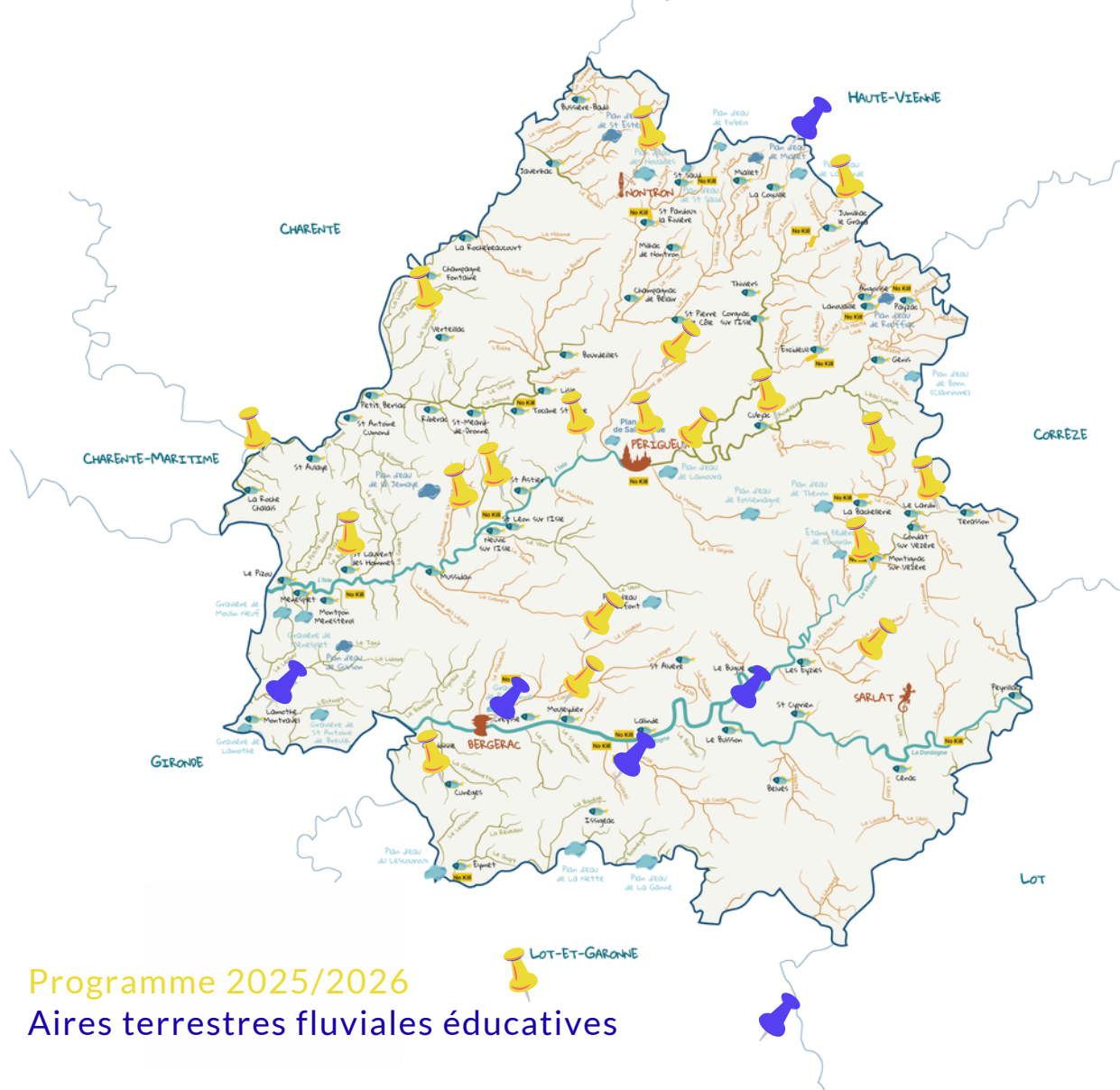


Partie 5

SENSIBILISATION ENVIRONNEMENT & MILIEUX AQUATIQUES

Pauline GUIBAL
Maxime LEVASSEUR

125 demi-journées D'ANIMATIONS



5
ATFE

4
COLLÈGES

3400

24
ÉCOLES

4
LYCÉES -IUT

JEUNES
SENSIBILISÉS

Des interventions

diversifiées et reconnues

FÊTE DE LA SCIENCE COLLÈGE JEAN MOULIN À COULOUNIEIX CHAMIER

Le 07 octobre, 6 classes de 5ème, ont découvert des technologies au service de la biodiversité des milieux aquatiques grâce à des nouveaux ateliers proposés :

ATELIER THERMIE

L'intérêt de cette activité proposée aux élèves est d'expliquer comment la température de l'eau des rivières influence la vie des animaux et la flore aquatique, et dans un second temps, les actions qui peuvent être menées pour atténuer le réchauffement.

ATELIER COLMATAGE

Le colmatage de rivière est un réel problème. Les collégiens sont face à des échantillons de sédiments, le but étant de trouver le moins défavorable à la reproduction de la truite Fario (expérience présentée à l'AG 2025).

ATELIER ADN ENVIRONNEMENTAL

Après avoir expliqué ce qu'est l'ADNe aux élèves, le principe de l'animation est de retrouver dans 5 rébus le nom des espèces recherchées avec l'aide d'un montage appelé l'ADN Box (photo2).



Pisciculture de Valojoux

Des sorties riches en découvertes

De nouveaux supports pédagogiques ont été conçus et installés sur le site afin d'améliorer la qualité des interventions et de renforcer l'intérêt des visiteurs sur le site.

Le site fédéral a accueilli entre le mois de mai et la mi-septembre, un total de 312 écoliers issus du département ainsi que 255 collégiens pour les journées d'intégration des 6èmes.

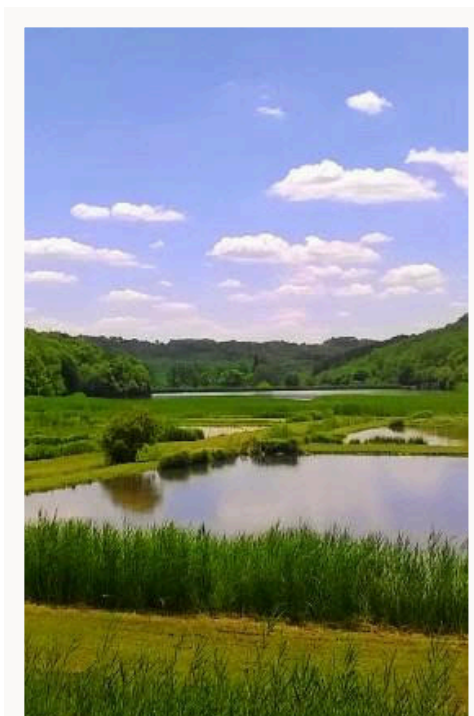
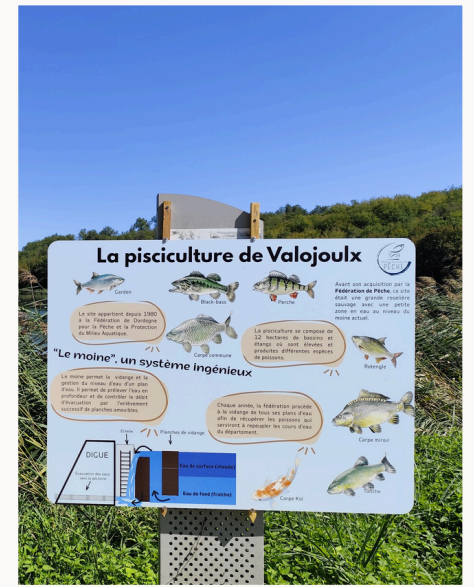
L'intérêt de ces journées est de sensibiliser les enfants à l'importance de connaître, sauvegarder, et protéger l'environnement et notamment aquatique.

Les techniciens ont également accueilli 60 lycéens et étudiants en BTS sur le site fédéral de Valojoux qui, après une matinée consacrée à des activités de terrain, leur a permis d'observer et de comprendre le fonctionnement et la gestion du site. L'après-midi a été dédiée à la découverte des différentes missions menées par la fédération de pêche de la Dordogne.

Les étudiants ont ainsi pu approfondir leurs connaissances sur les métiers liés à la pêche et sur les formations liées à ce domaine.

En décembre, les terminales GMNF du lycée Le Cluzeau de Sigoulès ont participer à la vidange du petit étang.

Les élèves se sont confrontés à une situation réelle de gestion de vidange de plan d'eau et par la suite la gestion de la pêche avec le tri des différentes espèces de poissons.



Salmoniculture de Mouleydier

Sensibilisation et observation du vivant

UNE ANNÉE TRÈS RICHE EN VISITES SCOLAIRES !

De janvier à fin février, quatorze classes ont été accueillies à la salmoniculture fédérale. Ces visites ont permis aux élèves de découvrir le fonctionnement d'un site dédié à la sauvegarde de la truite fario.

Ces derniers ont pu profiter d'animations pédagogiques variées, grâce à de nouveaux équipements modernes et adaptés.

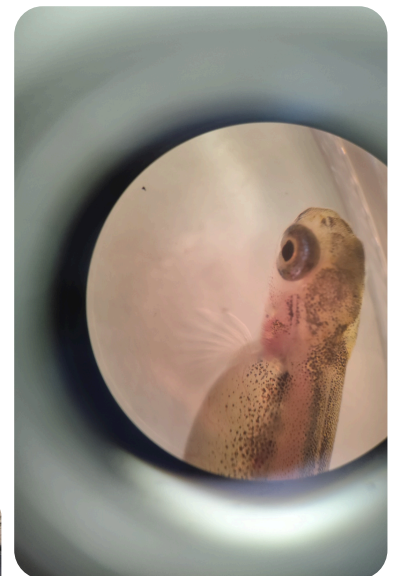
Les locaux récemment rénovés, offrent un cadre plus confortable et propice pour l'échange avec les élèves

Les visites sont préparées en amont en classe par Maxime LEVASSEUR, afin de permettre aux élèves d'aborder les thèmes avec plus de facilité.

Certaines de ces journées sont complétées par la découverte du barrage de Bergerac ou de Tuilières.

Ces dernières sont encadrées par Maxime MARTEL, de MIGADO, qui apporte son expérience sur les milieux aquatiques et la migration des poissons.

Cette collaboration entre intervenants existe depuis 2 ans et permet une meilleure assimilation de l'ensemble des informations par les enfants.



318 écoliers

96

collégiens



Ecole Maurice Albe

Un programme au bord de l'eau

Quatre classes ont participé à un programme pédagogique riche et structuré, mis en œuvre par la Fédération de pêche de la Dordogne et les enseignants.

Le but de cette semaine "EAU" étant de sensibiliser les élèves à l'importance de protéger les milieux aquatiques, elle a permis d'aborder, de manière concrète, différentes thématiques liées à l'écosystème des rivières et étangs.

Les écoliers ont ainsi pu découvrir :



la diversité des espèces piscicoles présentes en Dordogne,



l'observation des macro organismes du Manoire et de l'étang de Lamoura,



la salmoniculture de Mouleydier,



le barrage de Tuilières,



la biodiversité à Valojoux,



Participation au festival pêche en Périgord le 4 juillet 2025



Les Aires Educatives Fluviales

la fin d'un cycle le début d'un autre...

Après avoir donné lieu à de nombreuses actions pédagogiques et à des travaux menés par les élèves, le programme des deux premières Aires Éducatives Fluviales (Écoles du Bout des Vergnes et Saint Seurin de Prats), arrive à son terme.

Ce dispositif étalé sur 3 ans a permis aux élèves de s'approprier une zone sur laquelle les travaux des écoliers seront accessibles à tous.

Cette dernière année est consacrée plus spécifiquement à la valorisation du patrimoine naturel et culturel lié à la rivière Dordogne et au Caudeau.

Elle constitue également une phase de concrétisation des projets élaborés par les élèves.

Depuis la rentrée 2025 , deux nouvelles aires fluviales ont vu le jour, avec les écoles de Lanquais/Varennes et de Miallet. Les premières interventions ont débuté dès le mois de septembre, marquant le lancement officiel de ces deux nouveaux projets.

La journée du 26 juin a réuni les deux AFE des écoles : Bout des Vergnes de Bergerac et Saint Seurin de Prats, pour une journée de cohésion entre les deux écoles.

Cette journée s'est déroulée en présence d'Alan RIFFAUD de l'OFB. Son intervention auprès des enfants a été particulièrement appréciée.

Nous lui adressons nos sincères remerciements pour sa contribution précieuse à cette journée.



Festival pêche

Un parcours avec les 12 partenaires

350 écoliers ont été invités à participer à la matinée spécialement conçue pour eux, avec l'ensemble des partenaires et des AAPPMA présentes qui les ont reçus sur leurs stand : découverte des poissons, des oiseaux, des rivières, théâtre et contes sur l'eau.

Un livret a été créé pour cet évènement.

Un très grand merci à tous les acteurs qui ont œuvré pour la réussite de cette matinée.





Partie 6

COMMUNICATION / PROMOTION DU LOISIR PÊCHE

Thierry LE CLEACH
Florent DOHET
Romain LE MOIGNE

Festival Pêche Dordogne

La fédération de pêche de la Dordogne a organisé, pour la première fois en France, un événement grand public entièrement dédié à la pêche et à la préservation des milieux aquatiques. Du 4 au 6 juillet, le Festival Pêche a investi le Château des Izards à Coulounieix-Chamiers, un site emblématique parfaitement adapté à cette ambition.



La fédération de pêche de Dordogne a souhaité, à travers ce grand projet, offrir à ces acteurs une visibilité à l'échelle du département et au-delà, tout en sensibilisant le public à la préservation de nos milieux aquatiques



Un programme riche et varié

3 jours de passion



1 INITIATIONS AUX TECHNIQUES DE PÊCHE

Initiations pratiques aux différentes techniques de pêche, accompagnées par des clubs et guides spécialisés, avec démonstrations de bateaux, simulateurs et présentation des dernières technologies et matériels innovants.

2 ATELIERS BIODIVERSITÉ

Les ateliers biodiversité ont proposé une rivière artificielle, des expositions interactives et des animations sur les milieux aquatiques. La remorque-aquarium, valorisant les espèces locales, a rappelé l'importance de préserver la faune et la flore des rivières.

3 CONFÉRENCES, DÉBATS & EXPOSITIONS

L'espace conférences, débats et expositions met en lumière le travail de nos partenaires, avec des interventions de stars du monde de la pêche. Un programme complet s'est déroulé sur deux jours, incluant une avant-première d'un film national.

4 VILLAGE PÊCHE

Véritable cœur de vie du festival, le village pêche a rassemblé 32 AAPPMA venues partager leur savoir-faire et présenter leurs actions de protection sur leurs territoires. Cet espace convivial a également accueilli des magasins de pêche, offrant aux visiteurs conseils et matériel, renforçant ainsi le lien entre passionnés et acteurs locaux.

Les chiffres clés

Une belle première édition

Un succès populaire confirmé

Avec plus de **6 000 visiteurs** sur les trois jours, le festival a largement dépassé les attentes. La fréquentation a été particulièrement forte le week-end, avec un public familial nombreux et un grand nombre de passionnés venus de tout le département et des régions voisines.

350 enfants des écoles locales ont été accueillis le vendredi matin pour une journée pédagogique consacrée à la découverte des milieux aquatiques et à l'apprentissage des bonnes pratiques de pêche.

Un impact éducatif et environnemental fort

De nombreux ateliers ont permis de sensibiliser petits et grands à la préservation des rivières et de la faune aquatique. Comme l'ont souligné les médias locaux, « un festival comme ça, avec accès à l'eau et de multiples animations, ce n'est pas courant » (cf. article Sud-Ouest du 7 juillet – voir extrait ci-joint).

Une forte couverture médiatique

Le festival a bénéficié d'une visibilité importante grâce à :

- Des articles dans la presse locale (Sud-Ouest, Dordogne Libre, etc.)
- La diffusion d'affiches et flyers sur l'ensemble du département
- Une communication digitale active (réseaux sociaux, sites partenaires)



765 000
VUES

45
PUBLICATIONS

7000
RÉACTIONS

23
LIVES

Remerciements

Les acteurs du Festival



Chers partenaires, au nom de toute l'équipe organisatrice du Festival, nous tenons à vous adresser nos plus sincères remerciements pour votre engagement, votre soutien et votre précieuse collaboration lors de cette première édition.

Grâce à vous, ce projet ambitieux est devenu une réalité bien au-delà de nos espérances. Accueillir plus de 6 000 personnes pour une première édition est un véritable succès, et ce chiffre témoigne de l'enthousiasme et de l'intérêt que vous avez su contribuer à susciter autour de notre événement.

Que vous ayez été partenaires institutionnels, sponsors, bénévoles, artistes, exposants, professionnels de la pêche, techniciens, restaurateurs, ou encore acteurs associatifs : chacun de vous a été une pierre essentielle à l'édifice. Votre professionnalisme, votre disponibilité et votre énergie ont permis de créer une atmosphère chaleureuse, festive et conviviale, en parfaite harmonie avec l'esprit du festival.

Merci également à tous les élus locaux et nationaux qui se sont déplacés nombreux pour l'inauguration de cette manifestation.

Encore un immense merci à chacun d'entre vous. Avec toute notre reconnaissance.



Nos partenaires pour le Festival



Dépliant 2025

Une nouvelle fois réalisé en interne, il a été imprimé en 20 000 exemplaires. Toujours très apprécié des pêcheurs, il a fait l'objet de fortes demandes de la part des offices de tourisme du département.



Site internet

Notre site internet a connu une nouvelle hausse de fréquentation de 6.69% avec 97 818 visites en 2025.

La carte interactive (qui reste la page la plus consultée avec 72 619 visites devant celle consacrée aux AAPPMA - 19 342 visites - et aux périodes d'ouverture - 10 292 visites) a été enrichie avec :

- l'ajout des points de vente des cartes de pêche ;
- un lien Google Maps permettant d'être guidé automatiquement par GPS vers un site de pêche, un aménagement ou un hébergement.

Réseaux sociaux



9 500 followers
+ 14.46 %



1 615 followers
+ 22.66 %



589 followers
+ 28.04 %



522 abonnés
+ 12.02 %

Vidéos

Hormis les vidéos promotionnelles pour le Festival Pêche, nous avons réalisé une vidéo pour le Pays Montponnais qui fait la part belle à la rivière Isle et au loisir pêche.

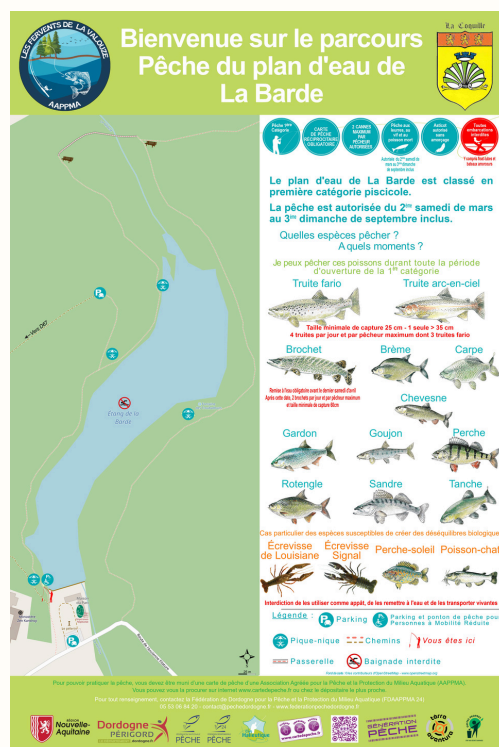


Panneaux d'information

La mise en place de panneaux d'information présentant les parcours de pêche, la réglementation s'y appliquant ainsi que les aménagements et espèces présentes se poursuit.

Cette année ont été équipés :

- la rivière Isle à Saint-Léon-sur-l'Isle ;
- le plan d'eau de La Barde ;
- le canal de Périgueux ;
- le Grand Étang de La Jemaye ;
- le lac de Gurson ;
- la rivière Isle à Chancelade.



Stages d'initiation pêche

Initialement prévus sur la Dronne à Montagrier les mercredis 16 juillet et 20 août 2025, les stages d'initiation pêche "les pieds dans l'eau" n'ont pu s'y faire en raison de la présence de cyanobactéries.

Cependant, afin de satisfaire à la demande, nous sommes tout de même parvenus à en réaliser un sur l'Isle à Mayac le vendredi 22 août 2025.

Les pêcheurs débutants ont ainsi pu apprendre à monter leur ligne et ont capturé au total plus d'une centaine de poissons !



Stages Pêche "les pieds dans l'eau"
dans la Dronne à Montagrier

RDV à la maison de la Dronne

Mercredis 16 juillet 2025 et 20 août 2025

De 9h30 à 16h30

Stages d'une journée (10 places maximum sur inscription - 20 euros)

- Initiation à partir de 7 ans (accompagnement obligatoire si mineur)
- Découverte des rivières et du territoire
- Apprentissage des techniques
- Réalisation de montages
- Encadrants diplômés du BPJEPs (pêche de loisirs)
- Tenue adaptée et CARTE DE PÊCHE OBLIGATOIRE

S'INSCRIRE :
Florent : 06 88 76 80 85

Animations pêche estivales

Sur la période du 21 juillet au 14 août, nous avons proposé à plusieurs campings qualifiés Hébergement Pêche des animations à destination des vacanciers (clients du camping mais aussi vacanciers informés par les offices de tourisme situés à proximité) :

- les lundis matin au camping le Périgord à Saint-Astier (qualifié en 2025) ;
- les mardis matin au camping la Chatonnière à Jumilhac-le-Grand ;
- les jeudis matin au camping les Berges de la Dordogne à Trémolat ;
- les vendredis matin au camping la Cigaline à Montpon-Ménéstérol.

Nous avons par convention, mis à disposition de ces hébergeurs, également dépositaires, du matériel de pêche que nous avons invité à prêter gracieusement à leurs clients.





Partie 7

AMÉNAGEMENTS PISCICOLES & HALIEUTIQUES

Jean-Michel RAVAILHE
Arnaud DENOUEIX

Aménagements 2025

Contexte

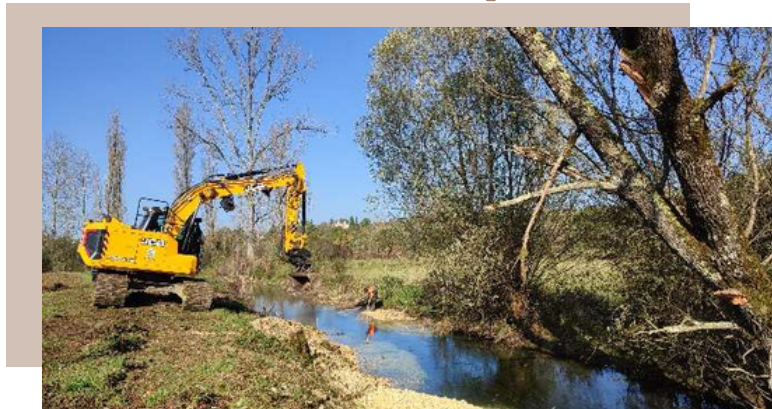
Au titre de l'année **2025**, un montant global de **64 669,16 €** a été attribué pour le soutien aux actions d'entretien, de restauration et d'aménagement des milieux aquatiques et halieutiques sur le territoire.

Ces aides sont réparties entre les **AAPPMA** et les **structures partenaires**, afin de répondre à la fois aux besoins opérationnels de terrain et aux projets structurants à l'échelle intercommunale ou départementale.



Répartition des aides

Exercice 2025 - Quelques chiffres



1 AIDES ATTRIBUÉES AUX AAPPMA

Un total de **19 300 €** a été alloué à **17 AAPPMA** pour la mise en œuvre d'actions de proximité.

Les financements concernent principalement :

- l'entretien et la gestion de la végétation des berges et des cours d'eau,
- l'enlèvement d'embâcles et la sécurisation des écoulements,
- l'amélioration de l'accessibilité aux milieux aquatiques,
- la création ou la rénovation de postes de pêche,
- l'installation de pontons, notamment à destination des personnes à mobilité réduite.

À ce jour, 14 800 € ont été versés, soit une part significative des aides engagées.

2 AIDES ATTRIBUÉES AUX STRUCTURES PARTENAIRES

Les aides destinées aux structures partenaires représentent un montant total de **45 369,16 €**.

Elles concernent notamment :

- des syndicats de rivières,
- des collectivités territoriales,
- le Conseil Départemental,

Les projets soutenus portent sur des opérations structurantes telles que :

- l'effacement ou l'aménagement d'ouvrages hydrauliques,
- la création de haltes halieutiques et touristiques,
- la réalisation de cales sur les grands cours d'eau,
- la poursuite de travaux pluriannuels à fort enjeu environnemental.

Ces opérations font majoritairement l'objet de cofinancements.

En 2025 :

- 19 300 €, soit 30 % du budget global, sont alloués aux AAPPMA,
- 45 369 €, soit 70 % du budget global, sont alloués aux structures partenaires.

Cette répartition reflète les tendances suivantes :

- ↳ les AAPPMA portent principalement des actions opérationnelles, à cycle court, expliquant un bon taux de réalisation malgré des enveloppes financières limitées ;
- ↳ les structures partenaires concentrent des projets lourds, pluriannuels et cofinancés, ce qui explique :
 - des montants plus élevés,
 - des calendriers de versement différés.

En outre, cette répartition des aides traduit une volonté de :

- soutenir efficacement les **actions locales portées par les AAPPMA**,
- accompagner des **projets structurants à plus grande échelle**,
- assurer une **gestion cohérente** des milieux aquatiques.

Cette politique de soutien financier permet de concilier **entretien courant, accessibilité des sites de pêche et amélioration durable des milieux**, en lien avec les partenaires institutionnels du territoire.

En 2025 il a été constaté une bonne mobilisation des AAPPMA, avec une amélioration du taux de réalisation et une orientation vers des projets structurants.

65 000€
AIDES

78%
TAUX DE RÉALISATION

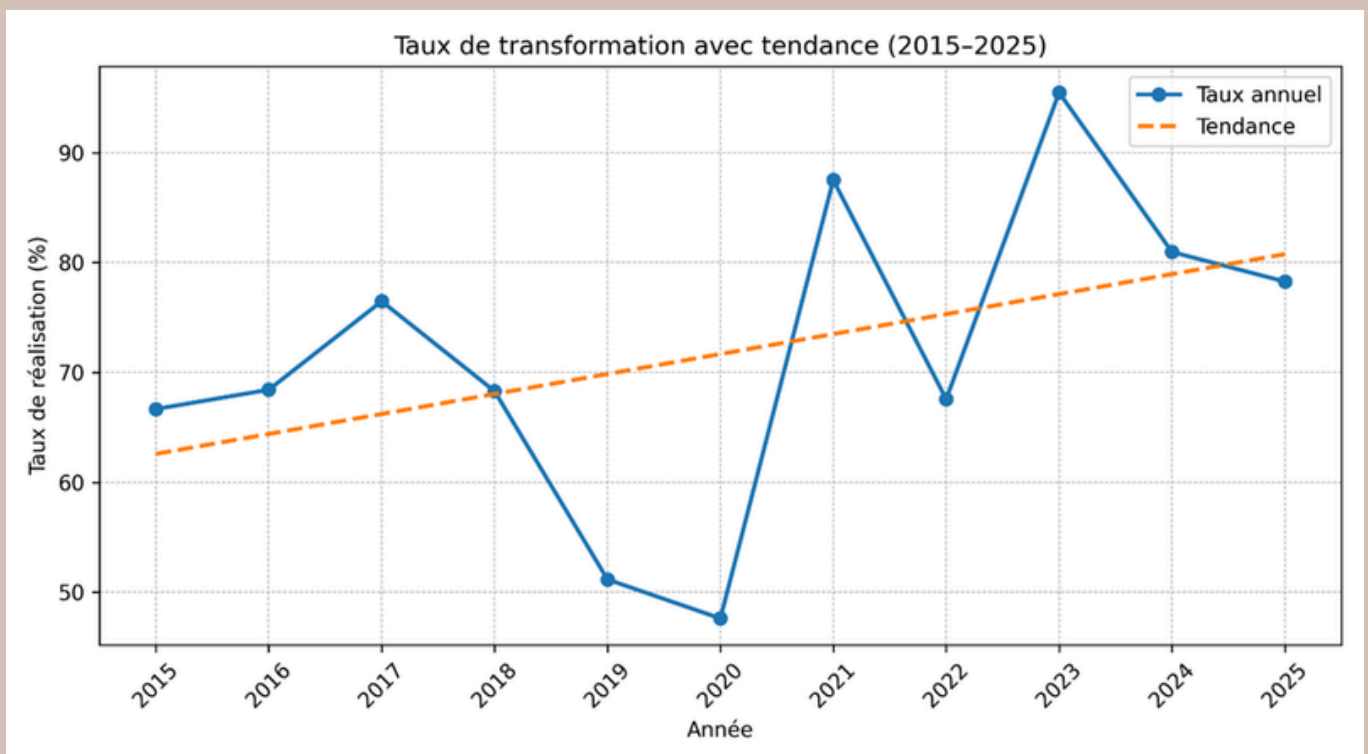
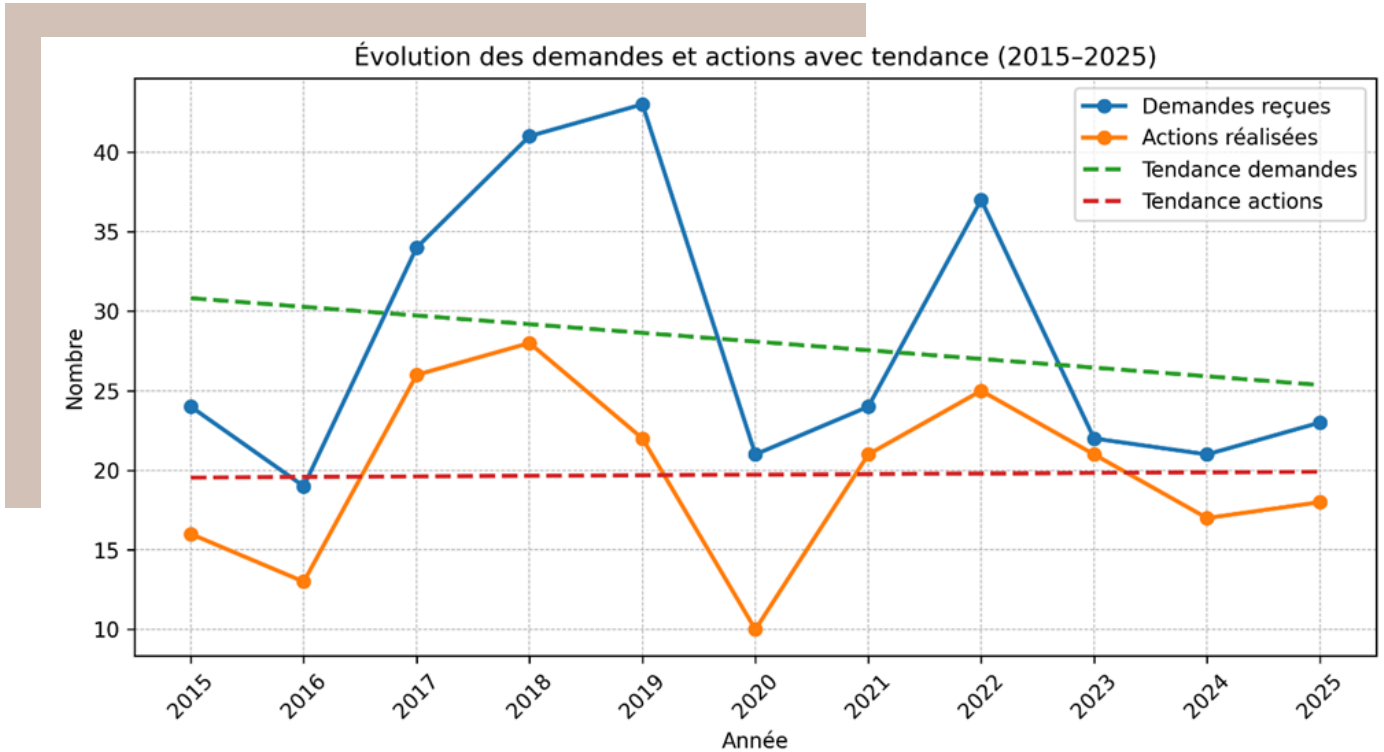
17
AAPPMA

Evolution des demandes

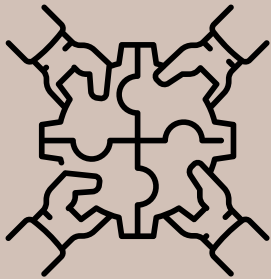
Nombres et tendances



ÉVOLUTION SUR LA PÉRIODE 2015 - 2025



▶ ANALYSE DE L'ÉVOLUTION



Sur dix ans, entre 2015 et 2025, on peut constater une évolution contrastée entre le nombre de sollicitations adressées par les AAPPMA et le volume d'actions effectivement réalisées.

En effet, après une phase de forte augmentation des demandes entre 2017 et 2019, atteignant un maximum en 2019, on observe une rupture nette en 2020 correspondant à un contexte exceptionnel ayant fortement réduit l'activité (COVID). Depuis, le nombre de demandes se stabilise à un niveau modéré, inférieur aux années de pic.

Parallèlement, le nombre d'actions réalisées varie beaucoup moins et demeure globalement stable sur la période. Cette évolution se traduit par une **amélioration** progressive du **taux de réalisation** des actions, dont la tendance est nettement orientée à la **hausse**.

Ainsi, sur dix ans, les résultats témoignent moins d'une diminution de l'activité que d'une **optimisation du fonctionnement** : les **projets** engagés apparaissent **mieux ciblés**, mieux préparés et donc **plus aboutis**. Cette évolution traduit une montée en compétence des structures locales et une meilleure priorisation des opérations, conduisant à une amélioration globale de l'efficacité des actions menées. L'activité des bénévoles demeure toujours présente et témoigne de l'importance du maintien de ce tissu associatif.

Zoom sur...



Cale à bateaux de Montpon-Ménéstérol

► MISE EN SERVICE D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU SUR LA RIVIÈRE ISLE

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'accessibilité aux cours d'eau et afin de répondre à une demande croissante de la pratique de la pêche embarquée, la fédération a réalisé un aménagement de mise à l'eau sur la rivière Isle, implanté sur une parcelle dont elle a fait l'acquisition sur la commune de Montpon-Ménéstérol.

► OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT

Ce projet répond à plusieurs enjeux identifiés sur le secteur :

- ↳ absence d'accès fonctionnel et sécurisé pour la mise à l'eau d'embarcations ;
- ↳ forte fréquentation halieutique nécessitant une organisation des usages ;
- ↳ besoin opérationnel exprimé par les services de secours pour les interventions en rivière ;
- ↳ amélioration de l'attractivité halieutique et touristique du territoire.





DESCRIPTION TECHNIQUE ET COÛT DE L'AMÉNAGEMENT

L'aménagement comprend :

- une rampe de mise à l'eau en béton adaptée aux variations de niveau de l'Isle,
- un reprofilage et une stabilisation des accès,
- une aire de retournement et de manœuvre,
- une zone de stationnement dédiée aux usagers,
- un traitement des abords permettant la limitation de l'érosion et du ravinement,
- une intégration paysagère visant à réduire l'impact visuel et environnemental.

L'opération se décompose de la manière suivante :

- ↳ Acquisition du terrain : 10 000 €
- ↳ Réalisation des travaux d'aménagement : 40 000 €

Coût total de l'opération : 50 000 €



PARTENARIAT

La réalisation de cet ouvrage a été rendue possible grâce à une collaboration étroite entre acteurs locaux et institutionnels :

AAPPMA de Montpon-Ménéstérol
Mairie de Montpon-Ménéstérol
Conseil Départemental de la Dordogne
Région Nouvelle-Aquitaine
Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle
Fédération Nationale de la Pêche en France

Cet aménagement s'inscrit dans une approche concertée, visant la conciliation des usages et répondant aux objectifs de gestion halieutique.



Partie 8

GARDERIE & RÉGLEMENTATION

Jean-Michel RAVAILHE
Florent DOHET

Contrôle des pêcheurs

Garderie fédérale

L'année 2025 a été marquée par le non fonctionnement de la garderie fédérale bénévole, les dossiers de renouvellement de ses membres ayant pris énormément de retard.

Nous avons tenté de compenser ce manque par une mobilisation accrue de nos salariés commissionnés et assermentés.

Au total, 365 pêcheurs ont été contrôlés, 10 procès-verbaux dressés et 49 avertissements donnés.

Garderie AAPPMA

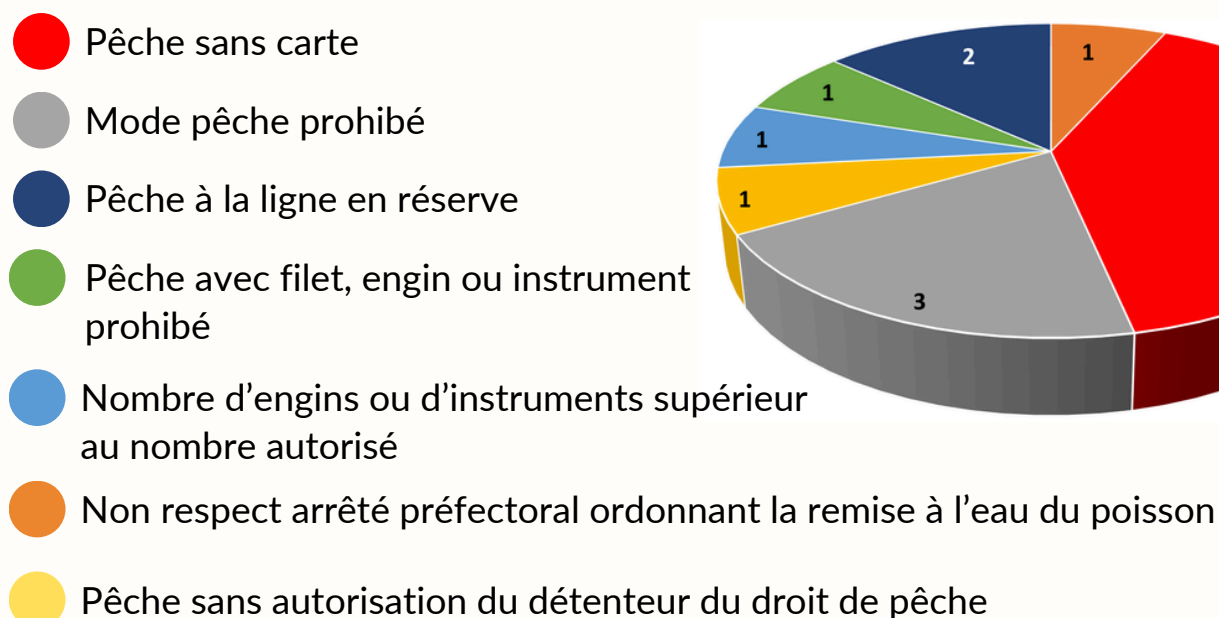
Nous n'avons malheureusement que très peu de retours concernant les sorties des gardes-pêche particuliers des AAPPMA.

5 copies de procès-verbaux d'infraction à la police de la pêche nous ont été transmis par le même garde.

Afin de pallier cette absence de données, nous avons décidé de transmettre à chaque garde-pêche particulier dès le début de l'année 2026 un tableau intitulé "tournées garderie" que nous l'inviterons à nous retourner semestriellement.

Cela nous permettra ainsi de quantifier les efforts réalisés par notre réseau associatif en termes de surveillance de nos milieux aquatiques.

Bilan Procès-verbaux "pêche" 2025



Harmonisation régionale

Tenue garde-pêche particulier

Dans un souci d'harmonisation au niveau régional, l'Association Régionale Pêche Nouvelle Aquitaine a proposé à ces 12 fédérations une tenue de garde-pêche particulier (casquette, doudoune, t-shirt).



Celle-ci est disponible au siège de la fédération dans la limite d'une tenue gratuite par garde-pêche particulier en activité.

Logiciel de rédaction des procès-verbaux

L'ensemble des fédérations de Nouvelle Aquitaine a également adopté l'utilisation d'un logiciel facilitant la rédaction par les gardes-pêche particuliers des procès-verbaux d'infraction à la police de la pêche.

Ce logiciel sera mis à disposition des fédérations en janvier 2026. Des sessions de formation à l'utilisation de celui-ci seront organisées cette même année.

Rencontres interservices

Officiers de ministère public

Au courant du premier trimestre 2025, nous avons rencontré les services des Officiers du Ministère Public de Bergerac et de Périgueux, interlocuteurs principaux dans le traitement des procès-verbaux dressés par les gardes-pêche particuliers.

Ce fut l'occasion de se présenter mutuellement, d'évoquer les problématiques inhérentes à l'activité pêche de loisir et le devenir des procédures.

Services de police et de gendarmerie

Au mois de janvier, nous avons été invités par le groupement de gendarmerie départementale de la Dordogne à participer, aux côtés de l'Office Français de la Biodiversité, au stage de perfectionnement des futurs officiers de police judiciaire.



Notre intervention a permis de présenter le rôle de notre réseau associatif et ses enjeux que ce soit au niveau environnemental, social et économique.

Au mois de mars, une rencontre entre la police municipale de Montpon-Ménestérol, l'AAPPMA la Gaule Montponnaise et notre fédération a abouti à l'organisation d'une journée de formation "police de la pêche" à destination des agents de police municipale et des gendarmes œuvrant sur notre territoire.

Cette journée de formation, alliant théorie et pratique, s'est déroulée le 28 avril 2025 à Montpon-Ménestérol.

Y ont participé des policiers municipaux de Coulounieix-Chamiers, Montignac, Montpon-Ménestérol, Ribérac et Saint-Astier ainsi que des gendarmes des brigades de Beaumontois en Périgord, Bergerac, Lalinde, Sarlat et Vélines.



Une nouvelle formation sera organisée à Périgueux au courant du deuxième trimestre 2026.

Réglementation 2026

Les principaux changements réglementaires en 2026 :

- AAPPMA de Cénac : mise en place d'un parcours de graciation "carnassiers" sur la rivière Dordogne de pont de Vitrac au pont de Cénac ;
- AAPPMA de Montpon-Ménestérol : passage des réserves permanentes en réserves temporaires.



Partie 9

POISSONS MIGRATEURS

Alain DALY

Bilan des poissons migrateurs

sur le bassin de la Dordogne

Les poissons migrateurs constituent un indicateur majeur de la qualité écologique de nos grands bassins versants. Sur la Dordogne comme sur l'ensemble des grands fleuves atlantiques, leur suivi fait l'objet d'un travail de longue haleine associant scientifiques, gestionnaires, structures de bassin et acteurs de terrain. Ces espèces emblématiques – saumon atlantique, grande alose, lamproie marine ou encore anguille – sont au cœur des enjeux de continuité écologique, de qualité de l'eau et de gestion des milieux aquatiques.

Chaque année, les dispositifs de suivi des migrations permettent d'établir un bilan précis des **montaisons** (migration vers l'amont pour la reproduction) et des **dévalaisons** (migration vers l'aval, notamment des juvéniles). Ces données constituent une base essentielle pour évaluer l'état des populations et orienter les actions de gestion sur le bassin de la Dordogne.

Montaison :

La saison de migration reste contrastée sur les grands bassins du sud-ouest. Comme observé sur d'autres fleuves atlantiques, les effectifs de saumons demeurent faibles, un constat désormais généralisé à l'échelle des bassins français et européens.

En revanche, un léger rebond est observé chez la grande alose, avec plus de **1 100 individus** comptabilisés, même si les niveaux restent très inférieurs à ceux observés à la fin des années 1990.

La principale satisfaction concerne la migration des anguilles, avec près de **470 000 individus** contrôlés, dont **90 % au niveau de la passe spécifique** dont les améliorations de conception réalisées en 2023 semblent porter leurs fruits.

Sur le plan environnemental, la saison 2025 a été marquée par un fonctionnement relativement classique du régime hydrologique, avec quelques coups d'eau printaniers favorables aux migrations. On note toutefois une **hausse brutale de la température de l'eau dès la mi-juin**, atteignant près de **30 °C début juillet**, un facteur susceptible d'influencer les comportements migratoires et la survie des espèces sensibles.



M I G A D O

STATION DE TUILIERES

Poissons contrôlés à la montaison

Mise à jour :

31/12/2025

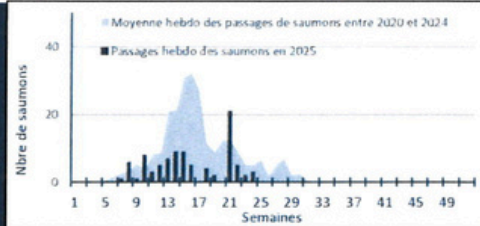
Grands migrateurs



Saumon atlantique

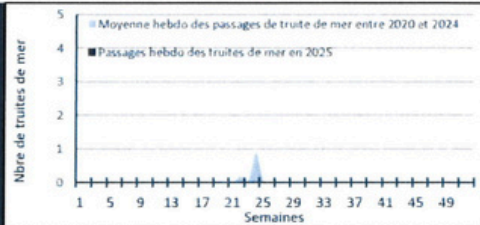
91

dont 15 piégés pour Bergerac



Truite de mer

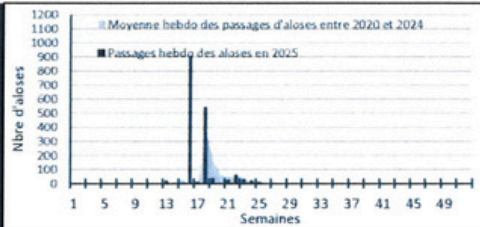
0



Grande alose

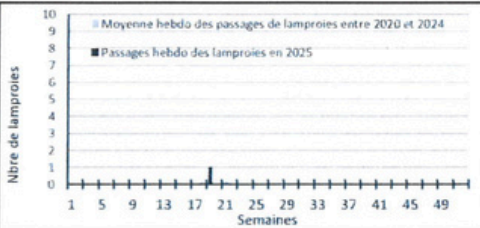
1687

dont 41 piégées pour Bruch



lamproie marine

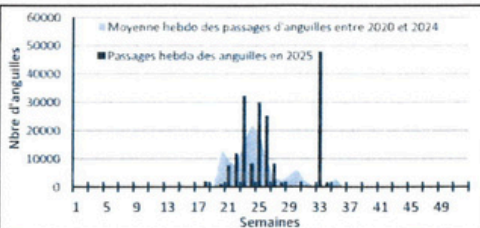
1



Anguille






178 609

dont 178 572 rampe spécifique



Dynamique des populations

de poissons migrateurs depuis 2018

Espèces	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TENDANCE
Saumon Atlantique	495	256	732	179	200	37	136	91	
Truites de Mer	0	4	1	5	0	0	0	0	
Grande Alose	1935	66	2684	536	95	35	679	1 687	
Lamproie Marine	34	0	1	0	0	0	1	1	
Anguille	101114	11505	66348	96899	212765	93232	161 496	178 609	

Dévalaison :

Le suivi de la dévalaison montre des résultats encourageants en termes de conditions de piégeage et d'observation.

Plus de **13 000 smolts de saumon** et **1 600 smolts de truite de mer** ont pu être contrôlés. Ces chiffres témoignent d'une dynamique de production intéressante sur les zones de reproduction amont, même si les incertitudes demeurent fortes quant à la survie en mer et au retour des adultes.

Les dispositifs installés sur les ouvrages permettent aujourd'hui d'améliorer sensiblement le suivi de ces migrations, même si des échappements restent possibles sur certains barrages.

Translocation des lamproies :

La **lamproie marine**, espèce emblématique du bassin de la Dordogne, fait également l'objet d'actions de gestion spécifiques. Afin de favoriser l'accès aux habitats de reproduction situés en amont de certains obstacles, des **opérations de translocation** sont régulièrement mises en œuvre (2 000 individus en 2024 et 2 200 pour l'année 2025).

Ces opérations consistent à capturer des individus en aval des ouvrages pour les transporter vers des secteurs plus favorables à la reproduction. Cette stratégie vise à compenser temporairement les difficultés de franchissement et à maintenir une dynamique de population sur les zones historiques de fraie.

Les suivis réalisés ces dernières années montrent que ces actions contribuent au maintien de la reproduction sur plusieurs affluents du bassin.

La prédation : un enjeu croissant

Le cas du silure :

Parmi les facteurs susceptibles d'impacter les populations de migrateurs, la prédation par le silure fait l'objet d'une attention particulière.

La présence de ce grand prédateur, notamment sur l'aval de l'axe Dordogne (zone Castillon jusqu'à Bergerac) semble impacter assez fortement la remontée des grands migrateurs. La grande alose et surtout la lamproie marine apparaissent très concernées par cette prédation.

Afin de mieux comprendre ce phénomène, **une étude est actuellement menée par l'état et mise en œuvre par EPIDOR**, notamment sur les secteurs stratégiques situés en aval des barrages. L'objectif est de mieux quantifier l'impact réel du silure sur les migrateurs et d'identifier les zones ou périodes où la prédation pourrait être la plus significative.

Ces travaux doivent permettre d'objectiver le débat et d'orienter, le cas échéant, les mesures de gestion adaptées.

La pression des cormorans :

La prédation par les cormorans constitue également un facteur de pression non négligeable sur certaines espèces de poissons, notamment sur les juvéniles. La présence hivernale importante de ces oiseaux piscivores peut accentuer la mortalité sur certains secteurs sensibles au bassin. Cette problématique, largement documentée à l'échelle nationale, fait l'objet d'un suivi régulier et de dispositifs de gestion encadrés. La question de l'équilibre entre protection de l'avifaune et préservation des populations piscicoles reste aujourd'hui un enjeu important pour les gestionnaires.





Partie 10

RAPPORT MORAL

Jean-Michel RAVAILHE

Chers amis pêcheurs, chers membres de la fédération, chers invités, mesdames, messieurs,

Tous les ans à la même époque, j'ai l'immense plaisir de m'adresser à vous pour vous donner connaissance de mon rapport moral. C'est statutaire. Mais c'est surtout bien agréable de vous communiquer un point de situation se basant sur tous les échanges que j'aurai pu avoir au sein de notre réseau mais aussi avec les institutions et structures avec lesquelles nous travaillons au quotidien, le tout bien évidemment mis en parallèle avec l'actualité en général.

Je ne vais pas donc pas énumérer pour les remercier tous nos invités. Je l'ai fait à l'ouverture de la journée et surtout, s'ils ont répondu présent, c'est qu'ils s'intéressent à nos activités.

Les jours et les mois défilent. Avant la fin de l'année vous aurez renouvelé les conseils d'administration de vos AAPPMA. Vos mandats actuels touchent à leur fin, comme celui de la fédération.

J'y reviendrai un peu plus tard car il me semble indispensable d'évoquer auparavant certains points de l'actualité qui nous concernent tous. Je vous rassure, je ne parlerai pas de tout, nous n'en aurons pas le temps. Je vois déjà la mine de certains qui se disent, mince PROLIX va encore sévir ! Je vous le promets je ne serai pas plus long que d'habitude !

Vous avez été destinataires du rapport papier annuel et avez pu suivre ce matin certains focus particuliers très intéressants je pense et j'espère !

La situation générale nous inquiète à bien des égards.

Les guerres trop nombreuses figurent hélas au premier rang. D'elles découlent les interrogations bien légitimes sur le « DE QUOI SERA FAIT DEMAIN ? ». Les possibilités d'extension des conflits hantent tous les esprits et les graves conséquences économiques qui en émanent déjà perturbent notre quotidien.

Pour ne rien arranger, la situation environnementale vient chapeauter tout ceci. J'emploie ce mot, car si les conflits entre pays sont toujours terribles et sources de drames humains, ils connaissent généralement un terme plus ou moins rapide.

En matière environnementale, la situation doit être abordée sous un autre angle car les perspectives ne sont pas réjouissantes. Les preuves scientifiques à l'appui corroborent ce que nous constatons et subissons. J'écarte bien sûr de la réflexion les climatosceptiques et autres « platistes » de tous poils.

Le nombre de cancers et autres pathologies graves explose, notamment chez les jeunes. Vous le remarquez hélas tous les jours. La communauté scientifique est claire : ce que nous respirons, ce que nous ingérons, ce que nous buvons et ce que nous touchons depuis plusieurs décennies en est la principale cause.

Malgré tous les bâtons dans les roues qu'elle subit, cette communauté scientifique ne cesse de tirer la sonnette d'alarme. Pour autant, sa voix semble ne pas porter. Pourquoi ? Les progrès de la science seraient-ils allés trop loin ? Mais non, les scientifiques, les vrais, ont raison ! C'est la VERITE !

Cette vérité qui dérange les plus puissants.

Rassurez-vous, vous me connaissez, je ne vais pas sombrer dans l'adoration du concept de la décroissance. Je ne fais pas partie de ceux qui déclarent vouloir sauver la planète avec un tri sélectif, trois éoliennes et en s'arrêtant de travailler. Pas plus qu'en empêchant obstinément la construction de trois piles de pont faisant pourtant partie d'un projet à la fois structurant et vertueux pour la vie et l'environnement des locaux et des touristes.

Je suis de ceux qui pensent que notre société doit s'appuyer sur les progrès de la science. Nombreuses ont été réalisées des expérimentations à grande échelle, prouvant que certaines pratiques et usages de produits peuvent être abandonnés et remplacés.

La très récente étude menée par INRAE pendant 10 ans démontre qu'il est possible de cultiver sans pesticides grâce à l'agroécologie : rotations longues, diversité des cultures, sols vivants et prévention des maladies.

Les résultats sont marquants :

- les ravageurs et maladies n'ont pas explosé ;
- les rendements sont parfois un peu plus faibles, mais peuvent aussi être équivalents ou supérieurs ;
- les revenus restent viables, souvent entre 2 et 3 SMIC par mois.

La principale difficulté n'est plus seulement technique, mais économique et politique : il faut des filières adaptées, des débouchés et des aides publiques.

C'est une étude qui tombe à pic, alors que les débats sur l'usage de ces produits s'intensifient en France et en Europe. Et ils concernent évidemment l'EAU ! Celles des poissons qui y vivent et surtout celle dont nous avons besoin pour vivre, tout simplement ! Ça c'est la VERITE !

L'an dernier, dans cette même salle, je parlais de la Loi Duplomb. Elle a certes été quelque peu modifiée mais n'en est pas moins restée inquiétante. Et une seconde Loi Duplomb est encore dans les tuyaux. Elle cherche à contrer la censure constitutionnelle de l'an dernier. Tout va très bien !!! A qui institutionnellement devons-nous faire confiance ?!?!

Attention, comme je l'affirme tous les ans, il ne s'agit pas de faire de l'agribashing de ma part, de notre part. Qu'ils soient maraîchers, éleveurs ou céréaliers, qu'ils soient issus ou non d'une longue lignée familiale, nous avons besoin d'eux.

La France est historiquement un grand pays d'agriculture. Mais la loi Duplomb ne propose rien pour mieux rémunérer les agriculteurs, rien pour lutter contre l'isolement en milieu rural, rien pour prévenir les suicides dans la profession, rien pour faciliter la reprise des fermes par les jeunes générations.

En bref, cette loi n'a qu'un seul but : faire que les très gros exploitants et les grands groupes agro-alimentaires soient encore plus gros.

Très franchement, nos agriculteurs méritent mieux et tous les consommateurs français aussi.

Mais de quoi il se mêle RAVAILHE ? Et ben il s'inquiète pour l'EAU. Car c'est la VERITE ! Tout ce que je viens d'évoquer concerne l'EAU !

L'EAU à la base de la vie, de notre vie et de celle de la biodiversité. A quoi sert la sauvegarde de la biodiversité ? Tout simplement à garantir la fertilité de la terre, la qualité de l'eau, la pollinisation des cultures et la régulation des maladies. Quelle belle invention ! L'EAU, nous en avons reçu lors de ce dernier hiver, au point de subir des inondations importantes dans les basses vallées. Nous nous en sommes tous émus. Il a énormément plu c'est vrai ! Je me suis promené ces derniers jours sur les têtes de bassins. Le chevelu ne présente pas des débits anormalement hauts. Ils sont au contraire déjà plutôt faibles. Que se passe-t-il ? Et bien on a tout bonnement perturbé le grand cycle de l'eau... L'eau tombe mais ne reste pas. Elle court directement vers l'aval. D'aucuns disent qu'elle se perd. Non l'eau ne se perd pas, elle va ailleurs et resurgira ailleurs, c'est la VERITE depuis que la terre est terre. Elle coule plus vite, tout simplement ! Et pourquoi !?!?!

Observé à une échelle locale, mais qui est transposable ailleurs je pense, la défiguration du paysage en est la cause. Les drains entraînant la disparition des zones humides, les changements de modes de culture, la déforestation à outrance et la diminution des zones d'expansion de crues en sont évidemment la cause. C'est la VERITE !

Cet épisode pluvieux a de nouveau remis sur le tapis la question du stockage de l'eau et c'est bien normal. Des solutions sont à l'étude à ce sujet. D'ailleurs dans le cadre du PTGE ISLE sur lequel nous travaillons depuis son lancement avec tous les partenaires concernés, la question d'étudier la possibilité de construire à nouveau un ou plusieurs MIALLET bis est évidemment d'actualité. Elle est portée par le conseil départemental. Nous sommes favorables à de tels projets dans la mesure où ils permettront de maintenir les divers usages de l'eau tout en garantissant la bonne santé des milieux aquatiques.

A propos de la bonne santé des milieux aquatiques, il faut aborder un autre point impactant. Depuis 2 ou 3 ans je constate jour et nuit un ballet incessant de poids-lourds chargés de grumes sur la RN 21. Il s'agit d'un cortège funèbre en fait car en même temps, je déplore la disparition incessante de centaines d'hectares de forêts en Périgord ! La forêt doit être exploitée. Elle l'a toujours été. Mais de façon respectueuse. Je sais que le sénateur MERILLOU a été rapporteur des travaux concernant la compétitivité de la filière bois et que le volet gestion raisonnée de la ressource a été pris en compte. Merci.

Mais que de quoi se mêle encore RAVAILHE ? Et ben la déforestation massive participe, je l'évoquais précédemment, à la perturbation des cours d'eau. Elle provoque un colmatage de leurs fonds par lessivage intense des sols. Et ce colmatage entraîne la disparition des insectes aquatiques, des poissons et par conséquent de la biodiversité, c'est prouvé, c'est la VERITE !

Par définition, la biodiversité est composée de tous les organismes vivants que la terre a su inventer. Cette biodiversité, soyons honnêtes nous l'avons profondément bouleversée, tous ici présents ! Mais nous réfléchissons à la restaurer, en tout cas les pêcheurs le font ! Ce n'est pas le cas de toutes les organisations se réclamant défenseurs de cette noble cause. J'en arrive naturellement et vous l'avez déjà saisi j'en suis sûr à parler de ceux qui ne voient qu'au-dessus de l'eau, oubliant que la biodiversité commence et ne vit que grâce à ce qui se passe sous l'eau ! Je parle des défenseurs aveugles et indéfectibles de l'oiseau noir. LE CORMORAN. Ce n'est pas à cause de sa couleur que nous ne l'aimons pas certains journalistes peu habiles ayant essayé de me le faire dire. Nous nous en préoccupons exclusivement à cause des dégâts immenses qu'il cause sur nos territoires depuis que sa régulation a été interdite. Je ne vais pas refaire l'historique du sujet à propos duquel je remercie toutefois et encore le sénateur MERILLOU d'avoir pris en compte la problématique et d'avoir interpellé le gouvernement à ce sujet. Je m'offusque du fait qu'une minorité de militants extrémistes, et donc non objectifs, aient eu le poids nécessaire pour tordre le ministère au point de faire prononcer l'arrêt de sa régulation alors même que la communauté ad-hoc scientifique prouvait qu'il n'était pas du tout en danger d'extinction, ce qui n'est pas le cas de bon nombre d'espèces de poissons ...

Je m'érigerai plutôt sur la façon dont a été mené ce dossier et comme il continue de l'être ! Les pêcheurs n'ont sûrement pas été assez forts car les avis pris en compte ont été ceux de personnages ne se cachant pas des conflits d'intérêts qu'ils alimentent. Toutefois, sous l'insistance bien légitime du monde de la pêche, les textes ont quelque peu évolué... Premier épisode : désignez 4 fédérations tests aux profils différents. Expérimentation très complexe sur 2 ou 3 ans pour en tirer la conclusion que cet oiseau cause réellement problème pour les poissons. Super ! On ne savait pas ! Scoop ! Super scoop ensuite : les préfets seront à nouveau autorisés à prendre des arrêtés autorisant la régulation de cet oiseau. Sauf que : il est demandé à chaque fédération de respecter un protocole identique voire plus drastique que celui qu'ont été obligées de suivre les fédérations test pour prouver les dégâts. Et bien sûr, tout le monde ou presque se fait retoquer ! Un truc de dingue ! Comment une poignée d'illuminés et d'obscurantistes peuvent-ils parvenir à dévoyer des réalités de terrains et des données scientifiques ?!?!? Je n'ai pas peur d'affirmer que ce sujet est une mascarade à propos de laquelle plusieurs pays européens se moquent de nous ou tout au moins ne comprennent pas ce qu'il nous arrive. Leur compassion est bien sympathique mais ne doit surtout pas nous satisfaire ... Il est grand temps que la situation change.

Les populations de poissons peuvent souffrir également par endroits de la présence significative du silure. Les études et les expérimentations réalisées ou en cours tendent à le démontrer. Un projet de décret visant à le classer comme espèce susceptible de créer des déséquilibres biologiques sur les bassins de la Loire, de la Garonne et de la Dordogne est dans les tuyaux et la consultation publique vient de se terminer. Que n'avons-nous pas entendu comme hérésies depuis ? Enormément ! Combien d'attaques avons-nous subi ? Beaucoup ! De combien d'accusations à la limite de l'insulte ou de la diffamation avons-nous fait l'objet ? Beaucoup trop !

Sur de tels dossiers il convient de s'en référer aux données factuelles et consolidées et non pas à des croyances. Et des données, l'Etat commence à en disposer. Depuis 2020, sous maîtrise d'ouvrage d'EPIDOR, l'expérimentation SILURE très rigoureusement encadrée prouve que ce poisson a des impacts significatifs en termes de prédation sur la lamproie marine et la grande alose mais aussi, peut-être certes dans une moindre mesure, sur les autres migrateurs amphihalins, espèces patrimoniales qu'il convient de sauvegarder. Il n'est pas faux non plus d'avancer que sur des milieux tels que la basse Dordogne, l'Isle, la Vézère et la Dronne, ce poisson à la durée de vie très longue, prend le dessus sur toutes les autres espèces. A titre d'exemple, sur la Dordogne Bergeracoise sa densité représente actuellement une biomasse de 500 kg à l'hectare ce qui est peu ou prou l'équivalent de celle que la rivière peut accueillir. C'est la VERITE ! Et les pêcheurs le constatent. Et les pêcheurs ne vont plus à la pêche, lassés d'être en permanence confrontés au silure !

Néanmoins, il est de notre responsabilité d'écouter tout le monde et notamment les pêcheurs qui ont fait de la pêche du grand moustachu une passion procurant de fortes sensations. Nous les entendons mais nous devons leur rappeler les données biologiques. C'est notre devoir statutaire et c'est surtout du bon sens. La fédération de Dordogne ne s'est effectivement pas opposée à ce décret. Elle s'est tout simplement abstenue contrairement à beaucoup de fédérations dont il conviendra de recueillir l'avis dans quelques années lorsque le poisson en question aura colonisé leurs cours d'eau et pris un peu de poids. Il n'en demeure pas moins que si le décret est adopté, il ne changera absolument rien pour les aficionados du silure. Ils auront toute latitude pour le relâcher immédiatement après sa capture ! C'est la VERITE ! Bizarrement, lorsque la perche soleil a été classée EEE alors qu'elle n'avait jamais causé de dégât important, la levée de bouclier fut Egale à zéro !

Tout ce que je viens d'évoquer a des répercussions sur les effectifs de pêcheurs. Ils diminuent sensiblement ces dernières années. C'est évidemment multifactoriel. Mais tous ces problèmes rendent certainement nos territoires moins attractifs pour ceux qui considèrent la pêche comme un produit et non plus comme un véritable loisir qui permet de palper la nature et d'en jouir.

Tout ceci pour dire que les combats que nous devons mener sont nombreux et qu'il convient donc de les prioriser et de les analyser en faisant preuve tout simplement de bon sens !!!!

C'est le rôle de notre réseau que de s'enquérir de tout cela, chacun à la hauteur de ses responsabilités. Vous connaissez mon attachement au maillage territorial assuré par les 61 AAPPMA actives dans le département. Il convient de le maintenir car la proximité c'est l'une des clefs du succès. La connaissance du terrain est la base de la réussite sociale. C'est la VERITE ! Et nous sommes des acteurs sociaux ! Être à l'écoute, entendre les problèmes et tenter d'y remédier, c'est cela qui anime et justifie votre existence. On ne m'enlèvera pas de la tête que la proximité améliore la vie en société. Evidemment et vous le savez, votre fédération est et sera toujours présente pour vous aider, vous conseiller et vous soutenir. D'ailleurs, elle vous a déjà suggéré de travailler entre vous et avec notre assistance, par sous-bassins, pour des opérations de plus grande envergure que celles que vous êtes en capacité de porter seuls. C'est statutairement prévu et n'enlève rien à votre légitimité. Juste du bon sens et de l'optimisation des moyens destinée à œuvrer efficacement. Mais je vous répète que je tiens absolument à ce que les 61 AAPPMA qui quadrillent la Dordogne continuent de vivre et d'animer ce merveilleux territoire !

Notre fédération, votre fédération se porte bien. Sa situation financière est saine et permet d'envisager l'avenir, certes avec prudence, mais avec une sérénité bien appréciable.

Je dis et je redis avec fierté que le duo élus/salariés est performant en Dordogne. C'est avec grand plaisir que nous bossons pour que notre activité perdure et que nos missions statutaires en matière environnementale et halieutiques soient réalisées. Je rends donc un vif hommage à notre équipe de collaborateurs professionnels ici présente et que vous connaissez tous. Je tiens à remercier publiquement Marie-Claire MONTEIL qui va faire bientôt valoir ses droits à une retraite bien méritée après 30 ans de services. Marie-Claire, vous avez toujours répondu présent et avez su veiller quotidiennement au bon état de notre trésorerie, mission indispensable dans une structure comme la nôtre. Votre discrétion et votre gentillesse ont contribué à l'excellente ambiance qui règne au 16 rue des Prés. Je vous demande de l'applaudir avec moi.

Vous connaissez également tous Romain Le Moigne, le grand costaud qui manie les leurres avec l'agilité d'un magicien. Et bien je ne vous demanderai pas de l'applaudir ! En effet, Romain a quitté la fédération le bougre. Bon, je vous rassure ! Il n'a pas quitté le réseau et n'a pas changé de maison ni même de bureau. Il est tout simplement parti travailler à l'association régionale pour la pêche en Nouvelle Aquitaine dont le siège social se trouve ... dans nos locaux.

Devant l'intensification des missions dévolues à l'association régionale qui je vous le rappelle constitue l'échelon de notre réseau en liaison directe avec la région administrative dont le soutien est plus qu'appréciable, il a bien fallu renforcer ce pauvre Alix GILLES BON, coordinateur régional ici présent, notamment pour consolider la communication mission essentielle pour nous tous sur un territoire aussi vaste. Merci Romain ! Je citerai les autres une autre fois mais ils sont tout aussi méritants ! Merci également, notamment Karine, pour la parfaite organisation de cette assemblée.

Je vous informe que Romain sera remplacé par Maxime LARENAUDIE que nous venons de recruter et qui prendra ses fonctions le 1er avril. Je suis persuadé que nous avons pêché un poisson de qualité. Pur produit périgourdin, Maxime est un passionné de la nature et a décidé d'en faire son métier. Ses diplômes mais aussi ses compétences et sa gentillesse nous ont convaincu de l'embarquer dans l'aventure. Bienvenue Maxime ! Vous l'aurez compris et vous le savez. La fédération de Dordogne est active et présente sur tous les fronts ! Il n'est pas question de baisser pavillon face à tous les enjeux qui nous concernent. Notre motivation reste très forte. C'est la VERITE !

Il doit en être de même pour vous membres actifs des AAPPMA. Je le disais tout à l'heure, vos mandats touchent à leur fin. Je sais que vous êtes motivés pour continuer à assurer nos nobles missions même si c'est parfois difficile dans un contexte hostile. Vous contribuez à faire vivre la base indispensable de notre beau réseau et vous continuerez à le faire notamment en recrutant des jeunes courageux. Vous en trouverez car nos effectifs voient la proportion de jeunes grandir et heureusement. Ce point de satisfaction procède manifestement de tous les efforts que nous avons fait en termes de sensibilisation à l'environnement et de promotion de notre sain loisir.

Je renouvelle encore mes remerciements à tous, pêcheurs, membres actifs des AAPPMA, et tous les autres acteurs avec lesquels nous travaillons au quotidien et qui sont ici bien représentés.

J'en termine là, même si je n'ai évidemment pas tout dit. Je pense cependant avoir abordé l'essentiel de nos préoccupations et j'espère vous avoir convaincus que votre fédération s'enquiert des sujets les plus importants afin d'être force de proposition et de mettre en œuvre tout ce qu'il est possible de faire au nom de l'intérêt général !

Un certain JJ (pas Goldman), clamait à ALBI en 1903 devant des lycéens : « Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ».

Merci à tous pour votre implication et votre attention.

Nos partenaires

Nous remercions nos partenaires pour leur soutien et implication dans la protection des milieux aquatiques et la promotion du loisir pêche.





www.federationpechedordogne.fr



contact@pechedordogne.fr



05.53.06.84.20